

ACTE D'ACCUSATION

Le procureur général près la cour d'appel de Bruxelles expose que la chambre des mises en accusation a, par arrêt du 17 juin 2008, renvoyé devant la cour d'assises de la province du Brabant wallon :

LHERMITTE Geneviève, née à Bruxelles le 16 novembre 1966, domiciliée à 1190 Bruxelles, rue Berkendael, n°42/44, détenue préventivement depuis le 1^{er} mars 2007;

Accusée du crime prévu par les articles 392, 393 et 394 du Code pénal ;

En conséquence le procureur général soussigné a rédigé le présent acte d'accusation par lequel il expose que, des pièces du procès, apparaissent les faits et détails suivants :

I. LES FAITS

A. L'appel au service 100 et l'intervention des services de secours et de la police locale de Nivelles-Genappe

1. Le mercredi 28 février 2007, à 14 h 40, l'opérateur du service 100 de Mons reçoit un appel en provenance de Nivelles. L'appelante lui dit : « *j'ai fait quelque chose de très grave, j'ai tué mes enfants* ». Elle ajoute : « *j'ai voulu me suicider mais j'y arrive pas, je veux mourir* ». Elle confirme qu'elle a bien tué ses cinq enfants et communique son identité et son adresse¹.
2. Les secours ainsi que la police de la zone de police locale Nivelles-Genappe sont immédiatement envoyés au numéro 42, avenue Général Jacques, à Nivelles².

Huit personnes sont domiciliées à cette adresse : Mme Geneviève LHERMITTE, son mari, M. Bouchaïb MOQADEM, et leurs cinq enfants, Yasmine, née le 13 août 1992, Nora, née le 13 février 1995, Myriam, née le 20 avril 1997, Mina, née le 20 mai 1999 et Mehdi, né le 9 août 2003, ainsi qu'un médecin, le docteur Michel SCHAAR.
3. Les ambulanciers du SAMU et l'équipe médicale du SMUR de l'hôpital de Nivelles arrivent sur place quelques instants avant la première équipe d'intervention de la police. Ils constatent que la porte de la maison n'est pas fermée et y pénètrent. Ils découvrent une femme assise contre le mur droit du hall d'entrée. Elle présente une plaie thoracique profonde mettant ses jours en danger. Il s'agit de Mme Geneviève LHERMITTE. Pendant qu'un médecin et l'infirmière lui prodiguent les premiers soins, les ambulanciers et un autre médecin parcourent les étages de la maison à la recherche des enfants. Ils font la macabre découverte des corps sans vie des cinq enfants reposant sur les lits de trois chambres situées au premier étage.
4. Lors d'une première visite des lieux, l'attention des policiers de la police locale est attirée par la présence sur la porte d'entrée de deux messages. Sur un feuillet jaune figurent les mots « *Appeler la police Urgent* » écrits au moyen d'un marqueur épais rouge. A proximité de ce papier, les mots « *Appeler la police* » paraissent avoir été écrits avec le même marqueur.

¹ Voir Procès-verbal initial de la zone de police locale Nivelles-Genappe, NI 30.LA.001386/2007, Carton III-SF 1. (dans la suite du présent acte, nous identifierons les pièces du dossier comme suit: PV Zone Nivelles-Genappe, NI 30.LA.001386/2007, III- SF 1). Voir aussi la retranscription de l'appel au service 100 dans le PV Police judiciaire fédérale (PJF) Nivelles, III-75.

² PV Zone Nivelles-Genappe, NI 30.LA.001386/2007, III- SF 1 et le dossier photographique joint au PV Zone Nivelles-Genappe, 1392/07, III- SF 3.

Les policiers notent également la présence, dans le hall d'entrée, d'un téléphone portable, se trouvant sur le sol à côté de la dame. L'examen des différentes pièces de la maison ne révèle aucune trace d'effraction. Dans la première chambre située au premier étage dans laquelle reposent les corps de deux jeunes enfants étendus sur un lit double, ils aperçoivent, sur le lit, un agenda sur lequel des annotations ont été portées à l'encre rouge ainsi qu'un grand couteau de cuisine dont la lame est couverte de sang³.

5. L'équipe médicale transporte Mme LHERMITTE dans l'ambulance afin de stabiliser son état avant de la transférer à l'hôpital de Jolimont. L'ambulance quitte Nivelles à 15 h 26 escortée d'une équipe de la police de Nivelles.
6. Prévenue du drame par l'officier de service de la police locale, le magistrat de service du parquet, Mme le Premier substitut JONNAERT, ordonne de prendre les dispositions nécessaires pour préserver les lieux dans l'attente de l'intervention du team de constatations et du laboratoire de la police judiciaire fédérale. Elle décide également de requérir le juge d'instruction, Mme DESTREE, d'instruire les faits.

B. L'intervention du team de constatations et du laboratoire de la police judiciaire fédérale

7. Dès 15 h 30, le team de constatations et le laboratoire de la police judiciaire fédérale procèdent aux constatations et aux prélèvements sur la scène des crimes. Du dossier des constatations, on relèvera les principaux éléments suivants⁴.

1° Outre les mentions manuscrites apposées sur la porte et sur un feuillet appliqué sur celle-ci, les membres du team relèvent des traces de sang sur les poignées extérieure et intérieure et sur la clef insérée dans la serrure du côté intérieur.

2° Au rez-de-chaussée, des traces de sang sont relevées en divers endroits, dans le hall, sur le rideau blanc ornant la fenêtre du bureau donnant sur la rue, sur un dépliant commercial posé sur un meuble, sur le sol dans le salon, dans l'ancienne cuisine servant de réserve ainsi que dans la cuisine. Dans cette dernière, des traces de sang sont remarquées sur plusieurs objets, entre autres, sur une enveloppe se trouvant dans une poubelle et sur un essuie-tout posé dans le bac de l'évier.

3° Dans la première chambre du premier étage attribuée au couple parental, les corps de deux enfants en bas âge sont couchés sur le lit. Le petit garçon qui sera identifié comme étant Medhi MOQADEM, âgé de quatre ans et demi, est couché sur la gauche du lit, sur le dos, la tête et les épaules posées sur l'oreiller. Il est recouvert d'une couette jaune jusqu'au torse.

Le visage de l'enfant est couvert de traces de sang séché. Sa gorge est tranchée mais aucune trace de projection de sang n'est relevée autour du corps. A la droite du lit, gît, sur le dos, une fillette qui sera identifiée comme étant Mina MOQADEM, âgée de sept ans et demi. Elle est recouverte jusqu'à la taille. Un lapin en peluche est posé dans sa main droite. La gorge de l'enfant est tranchée jusqu'à la colonne vertébrale. Des projections de sang sont constatées dans l'alignement de la plaie.

³ PV Zone Nivelles-Genappe NI 30.LA.001386/2007, III- SF 1.

⁴ PV PJF Nivelles 1492/2007, II- SF 2 et 1398/2007, II- SF 3. Voir aussi les plans de la maison dans le carton II-SF 1.

Toujours dans cette chambre, les policiers trouvent, sur une commode, un agenda ouvert à la date du 28 février 2007. Les inscriptions évoquent un rendez-vous médical de Yasmine à 8 h 15 et le retour de Bouchaïb à 17 h 15. Les deux premiers tiroirs sont entrouverts. Dans le premier, ils découvrent un couteau à manche noir, type couteau de boucher, portant une trace de sang sur la lame. Au pied du meuble, se trouve un sac en plastique jaune du magasin « Zeeman » couvert, à l'intérieur, de taches de sang, et dans lequel ont été abandonnés deux emballages de couteaux dont l'un de marque « Champion ». Un autre sac de couleur verte sera retrouvé sur un meuble bas, à côté de la commode.

Un agenda est également découvert sur le lit, au pied du corps de la fillette. Il est ouvert à la date du 28 février 2007. Un couteau ensanglanté est posé en travers du livre. Un gros feutre rouge recouvert de sang est posé au-dessus de l'agenda.

Au haut de la page de gauche, la mention « *RV 8h15 Yasmine Biopsie – Certificat école* » a été apposée au feutre rouge tandis que sur le bas sont écrits les mots « *Retour Bouchaïb* ». En travers de la page, on peut lire « *Je suis partie avec les enfants* ». Le dernier mot mal écrit pourrait être « *Adieux* ». Sur la page de droite figurent, en vert, les mots « *Pardon, appeler la police* » et, en rouge, la phrase « *La vie est insupportable demander à Dr Veldekens. Valérie GUIRSCH Hôp Erasme Nivelles Vendredi à 09h00 il vous expliquera* ».

4° Poursuivant le tour des pièces du premier étage, les membres du team de constatations pénètrent dans la salle de bains. Ils y notent la présence d'une tache de sang sur l'angle de la baignoire et du mur ainsi que celle d'un gant de toilette humide présentant une petite tache de sang.

5° C'est dans la seconde chambre comportant quatre lits qu'ils découvrent les corps de deux autres enfants, de sexe féminin.

L'enfant reposant sur le lit de gauche a le visage entièrement recouvert de sang. La chevelure à l'arrière du crâne est ensanglantée. La gorge est tranchée sur toute la largeur du cou. L'enfant porte aussi la trace d'un coup de couteau piqué à la base du cou. Son sweat-shirt est entièrement maculé de sang et les cuisses du pantalon présentent des traces de projections. Selon les policiers, ces éléments pourraient être le signe que la victime se trouvait en position assise lors de l'égorgeage dont elle a également été victime. L'examen des mains laisse apparaître des traces de lutte et de défense. Les pieds de l'enfant présentent des traces de sang laissant penser que son corps a été traîné.

L'enquête révélera qu'il s'agit de Myriam, âgée de 9,5 ans.

Les policiers notent qu'une souris en peluche grise a été posée entre les deux bras de la petite victime.

Dans le lit situé face à l'entrée de la chambre, se trouve le corps d'une fillette reposant sur le ventre. Son visage et ses vêtements sont recouverts de sang. La gorge a été tranchée sur toute la largeur du cou. Aucune trace de projection de sang n'est relevée. Des traces de défense sont constatées au niveau de la main droite présentant une plaie profonde entre le pouce et l'index. Des traces de frottement indiquent que la jeune victime aurait aussi été traînée avant d'être déposée sur le lit. Elle sera identifiée comme étant Nora, âgée de 12 ans.

6° La cinquième victime sera retrouvée dans la troisième chambre située à l'avant de la maison. Il s'agit manifestement de l'aînée des enfants, Yasmine, âgée de quatorze ans et demi. Son corps gît sur la couchette inférieure d'un ensemble de deux lits superposés. La jeune fille se trouve sur le ventre, les pieds reposant sur les barres métalliques du pied du lit et la tête posée sur le matelas, tournée vers la droite. Son visage est recouvert de sang. La gorge présente une grande plaie en biais sur toute la largeur. De nombreuses plaies aux deux mains laissent penser qu'elle a tenté de s'emparer du couteau lors d'une lutte. Des traces de sang laissées sur ses chaussettes font croire qu'elle a été traînée vers le lit.

Une mare de sang recouvre le sol entre les lits et un meuble séparant la pièce en deux. Des traces de frottement ressemblant à des traces de traînée sont visibles en direction des lits. Un mouchoir en papier froissé se trouve dans la mare de sang. Il règne dans la pièce un désordre récent. Des meubles sont déplacés ou même renversés. Des accessoires de bureau jonchent le sol. Des gouttes de sang, probablement dues à des projections, sont visibles au pied du bureau, sur le plan de travail, sur les accessoires de bureau déposés sur celui-ci et sur une poubelle renversée sous le bureau. Un fauteuil de bureau en skaï noir est reculé entre les deux petits meubles et la garde-robe installée près du mur opposé au bureau. Des traces de sang sont relevées sur le siège de ce fauteuil. Enfin, une table de nuit est renversée entre le lit et le bureau. Tout indique qu'il y a eu lutte dans cette pièce.

7° Dans une pièce située en façade, servant de bureau pour les enfants, les policiers relèvent de nombreuses traces de sang. D'importantes projections sur le sol, les murs et les meubles permettent d'établir qu'au moins un des enfants a été égorgé dans cette pièce. Ils notent en particulier la présence d'une chaise en bois stratifié blanc avec des pieds métalliques semblant provenir d'une cuisine et dont le dossier se trouve devant un lit-cage. Le siège de la chaise est en partie couvert de sang. Le dossier présente des traces de sang frottées ainsi que quelques gouttes de sang séché. L'absence de sang sur une partie du siège laisse croire qu'une des victimes était assise sur celui-ci au moment où elle a reçu les coups de couteau.

Deux bandanas sont attachés aux barreaux du lit cage, les nœuds étant serrés autour des barreaux.

Des traces de sang, sous forme de gouttes, se trouvent autour de la chaise, sur le tapis et sur le plancher. Les enquêteurs remarquent, sous la chaise, la présence de deux morceaux de marbre semblant provenir d'une même plaque et tachés de gouttes de sang. Un troisième morceau sera retrouvé devant le lit-cage sous une sandalette.

Des projections de sang sont relevées sur les barreaux du lit ainsi que sur le matelas, sur la porte d'un meuble, sur les photographies placées sur le dessus du meuble et même sur le mur au-dessus du meuble et au-dessus de la porte. La présence de sang sur les chambranles intérieurs de la porte et sur la face extérieure de la porte, laquelle s'ouvre vers l'intérieur, indique que celle-ci était ouverte au moment des faits.

D'autres projections de sang sont repérées sur un autre meuble mais à très faible hauteur. Les plans de travail de deux bureaux portent également des traces de sang.

Une mare de sang coagulé est en partie absorbée par une carpe. On y trouve un paquet de mouchoirs en papier et, à proximité, la quatrième partie de la plaque de marbre brisée ainsi qu'une écharpe bleue fermée par un nœud et tachée de sang.

Les policiers mentionnent que deux traces de sang importantes ayant été trouvées en deux endroits différents, il est permis de penser que des coups ont été portés à ces deux endroits. Ils ajoutent que l'existence d'axes de projection différents confirme cette hypothèse.

8° Dans le hall de nuit, les policiers notent la présence d'une table de nuit dont le dessus manque. Une reconstitution de la plaque de marbre au moyen des quatre morceaux trouvés dans la pièce bureau confirmera qu'il s'agissait bien de la tablette supérieure de cette table de nuit dont la surface carrée mesure quarante cm de côté.

Par ailleurs, de nombreuses traînées de sang ainsi que des traces frottées sur le sol, sont relevées entre la pièce bureau et la chambre où les deux fillettes ont été retrouvées.

9° Se rendant au deuxième étage de l'immeuble, les enquêteurs relèvent encore des traces de gouttes de sang sur les marches et sur le tapis.

10° Aucune trace suspecte ne sera retrouvée dans la chambre occupée par M. SCHAAR, dans le W.C. et dans le dressing. En revanche des éléments importants seront constatés dans la salle de bain. En effet de nombreuses traces de projections y seront relevées ainsi qu'une volumineuse flaque de sang au sol.

Une chaise en bois stratifié, semblable à celle retrouvée dans le bureau du premier étage, est placée, tournant le dos à la porte d'entrée et faisant face à une table à langer. Le siège est rempli de sang, principalement du côté droit. Il en est de même pour le dossier qui présente des écoulements de sang et des traces de frottement, apparemment par des cheveux. Seules quelques traces de projections de sang sont visibles sur le bas de la machine à laver située à côté de la table à langer.

Une grande flaque de sang se trouve au sol entre la machine à laver et l'étagère. Il existe des projections de sang vers la gauche, c'est-à-dire vers l'étagère et le bidet mais à très faible hauteur.

A côté de cette mare, les policiers relèvent des traces de sang frottées laissant penser à une lutte au sol. De nombreuses traces de pas apparaissent également. Au milieu de ces traces, deux traces de traînées donnent à penser qu'un corps a été tiré, les jambes frottant le sol.

Vu la faible hauteur des traces de projections sur le mur et sur les deux premières planches de l'étagère, les policiers considèrent que les coups pourraient avoir été portés alors que la victime était au sol.

Des traces de sang ont également été relevées dans un lavabo et sur le bidet. Deux essuie-mains, tachés de sang, ont été trouvés, l'un dans le lavabo et l'autre au sol.

Enfin, l'attention des membres du team de constatations est attirée par l'inscription sur le miroir du lavabo, faite à la main, avec du sang, d'un mot composé des lettres « J U D E ». Le miroir présente aussi cinq traces de sang frotté de haut en bas, réalisées apparemment au moyen des doigts.

C. L'examen externe des corps des jeunes victimes par le médecin légiste

8. A la demande du juge d'instruction, le médecin légiste, le docteur BONBLED, procédera à l'examen externe des corps des cinq jeunes victimes. A partir des observations qu'il effectuera après la fin de l'intervention du team de constatations, vers 17 h 00, l'expert mettra en évidence les éléments suivants⁵ :

« 1° Les corps des cinq enfants examinés présentent tous des lésions traumatiques par instrument tranchant et piquant.

Ils ont en commun une plaie d'égorgeement.

Hormis les deux plus jeunes, les corps présentent des lésions manifestes de lutte aux membres supérieurs.

2° Sur la base de l'étude des températures corporelles, on peut admettre que les décès se sont produits entre 12 h 30 et 14 h 30, le jour de leur découverte.

Il est plus malaisé, sur la base des températures post-mortem, [...] d'affirmer l'ordre dans lequel ces différents enfants sont décédés, compte tenu d'une part de ce qu'ils sont tous décédés dans un intervalle de temps étroit - atteignant au maximum deux heures - d'autre part des différences importantes de poids corporel et des conditions distinctes de conservation post-mortem des corps pour au moins deux d'entre eux (recouverts par une couette).

⁵ Voir rapport du 20 avril 2007 du docteur BONBLED, I- SF 8.

[...]

3° En ce qui concerne Mina et Mehdi, le caractère limité des projections de sang et l'absence de lésion de lutte, même en tenant compte de leur jeune âge, donne à penser que les conditions de l'égorgeement ont été particulières (sédation au préalable ?), voire que l'égorgeement lui-même a eu lieu ailleurs, avant que les deux petites victimes aient été déposées dans le lit, seconde hypothèse contre laquelle pourrait plaider l'empreinte de la lame ensanglantée d'un couteau sur le drap à proximité de Mina.

Ils ont par ailleurs été manipulés après le décès (recouvrement par une couette, occlusion des paupières...).

4° Les observations réalisées dans le bureau du premier étage et dans la salle de bains du deuxième étage suggèrent qu'au moins certains égorgeements aient eu lieu à ces endroits, sur la chaise et au sol.

Cette suggestion est par ailleurs cohérente avec la distribution des taches de sang sur l'avant du pantalon de Myriam.

Un ou plusieurs coups par objet contondant (plaque de marbre) ont vraisemblablement été apportés à au moins une des victimes.

Les foulards attachés à un lit à barreaux dans le bureau, derrière la chaise « d'exécution », pourraient aussi avoir été utilisés, à titre de bâillon ou pour occulter les yeux.

5° Les plaies observées aux membres supérieurs des trois aînées témoignent de manoeuvres de lutte, mais aussi de l'absence d'abolition de la conscience de ces victimes au moment des faits.

6° L'analyse des traces de sang dans la salle de bains objective le traînage d'une des victimes (jusqu'à sa chambre ?), tout comme les traces observées dans la chambre de l'aînée (traînage depuis la zone du fauteuil jusqu'au lit).

7° Les traces de projections isolées de gouttes de sang observées au sol à différents niveaux de l'habitation témoignent vraisemblablement d'un égouttage à partir, soit d'un instrument ensanglanté, soit de mains ensanglantées, soit de vêtements imprégnés de sang.

Le caractère limité des traces de sang entre les chambres où reposent les corps et les salles de bains où ont eu lieu certains égorgeements est à souligner ». L'expert évoque l'éventualité d'un « emballage des corps dans d'autres vêtements » ou celle d'un « nettoyage ultérieur ».

« Les traces de sang constatées dans le vestibule de l'habitation au rez-de-chaussée sont vraisemblablement à mettre en relation avec la plaie décrite chez la mère des victimes.

8° Il reste à déterminer comment aucun des enfants survivants n'a eu son attention éveillée par les faits successifs survenus dans l'habitation, sur leur fratrie et avant eux.

Ceci pourrait éventuellement s'expliquer par les dimensions et l'architecture de l'habitation, mais pourrait aussi avoir été favorisé par une stratégie suivie par l'auteur des faits (dans l'hypothèse d'un seul auteur) ».

Le docteur BONBLED souligne enfin que la réalisation de la section cervicale des voies respiratoires entraîne une incapacité immédiate pour les victimes à émettre le moindre son.

D. Les premiers éléments de l'enquête

9. Deux éléments complémentaires seront rapidement portés à la connaissance du juge d'instruction.
- 9.1. Lors de l'intervention des services de secours, Mme LHERMITTE aurait dit à l'infirmière du SMUR qu'elle avait tué ses cinq enfants et que son mari rentrait d'Alger à 17 h 30. Elle lui aurait également confié qu'elle avait agi de la sorte à cause du médecin avec lequel elle vivait⁶.
- 9.2. Par ailleurs, aux environs de 15 h 45, une amie de Geneviève LHERMITTE, Mme Valérie GUIRSCH, s'est présentée aux policiers de faction devant l'immeuble où venait de se dérouler le drame. Visiblement en état de choc, elle leur a confié que Geneviève LHERMITTE lui avait fait parvenir une lettre d'adieu ainsi qu'une trousse contenant des bijoux. Geneviève lui avait aussi laissé un message vocal inquiétant sur son GSM.⁷
10. Le contenu de la lettre remise aux enquêteurs par le compagnon de Valérie GUIRSCH, M. Dimitri CRANEMBROUCK, est le suivant :
- « Ma chère amie Valérie,
J'ai coupé mon téléphone et je commence à écrire la lettre.
J'espère que tu ne seras pas choquée de ce que je vais t'écrire.
Tu dois la montrer à Dr VELDEKENS qui sera vendredi à neuf heures à Érasme. Il pourra t'aider et t'expliquer que ce que tu m'as très gentiment expliqué quand tu es est venue chez moi, je n'ai pas le courage de mettre les choses en marche et je suis complètement bloquée et je reste paralysée de peur car il n'y a pas de solution à mon problème. Tu as été pour moi et pour mes enfants une porte ouverte, un sourire dans la vie et je te remercie pour toujours. J'ai pris ma décision de partir avec mes enfants très loin et pour toujours. Un jour, tu verras on se reverra mais je ne regrette pas cette solution finale.
Je te demande de prévenir ma sœur Mireille [...] et mon autre sœur Catherine [...]. Je te demande pardon. Je demande pardon à mes sœurs si je leur ai fait du mal. Je ne supporte plus cette situation, mon mari est aveugle et sourd et malgré ça lui se plaît dans cette situation.
Michel SCHAAR est un salopard qui m'a pourri la vie, volé mon intimité avec mon mari et mes enfants. Je suis partie de chez mes parents, d'un enfer pour en tomber dans un autre.[...].*
- Elle termine ce courrier en invitant son amie à partager ses bijoux avec ses deux soeurs, Mireille et Catherine LHERMITTE.
11. Les policiers écouteront aussi le message laissé sur la boîte vocale du GSM de Valérie GUIRSCH, à 13 h 47. D'une voix qualifiée par les enquêteurs de « tremblante » et « d'hésitante », Geneviève LHERMITTE, lui annonçait qu'elle avait laissé une lettre et un cadeau dans sa boîte aux lettres et lui demandait « pardon » avant de lui dire « au revoir ».
12. Des auditions de Valérie GUIRSCH et de son compagnon, M. Dimitri CRANEMBROUCK, ainsi que des explications qui seront données plus tard par Geneviève LHERMITTE, il apparaîtra que Dimitri CRANEMBROUCK avait reçu la visite de Geneviève LHERMITTE, en l'absence de sa compagne, peu après 13 h 00. Elle lui avait dit au parlophone qu'elle avait déposé une lettre très importante dans la boîte aux lettres. Il ne serait descendu vider celle-ci qu'environ trente à quarante minutes plus tard et n'aurait révélé le contenu de la lettre à sa compagne qu'à 15 h 35, à l'occasion d'un appel téléphonique de son père, M. Serge

⁶ PV Zone Nivelles-Genappe, NI 30.LA.001386/2007, III- SF 1.

⁷ PV PJF Nivelles 1391/2007, III-6 et PV Zone Nivelles-Genappe, 1388/2007, III-11.

CRANEMBROUCK, chez qui elle passait la journée de ce mercredi 28 février⁸. Il prétendra n'avoir pas compris la portée et la gravité des propos de Geneviève LHERMITTE.

13. L'enquête de voisinage apprendra aux enquêteurs que le fils des voisins directs de la famille MOQADEM, a entendu un bruit d'objets tombant sur le sol entre 14 heures et 14 heures 15. Il a cru que sa mère, Mme Anne Isaac, était à l'origine de ces bruits, ce qui n'était pas le cas. Celle-ci se trouvait au rez-de-chaussée et n'a rien entendu⁹.
14. A la demande du magistrat instructeur, la police judiciaire prendra les dispositions nécessaires pour identifier le vol de retour de M. Bouchaïb MOQADEM et le prendre en charge à sa descente d'avion. Instruction leur sera également donnée de prendre contact avec le docteur Michel SCHAAR exerçant la médecine dans son cabinet de médecine générale à Forest ainsi qu'à l'hôpital français de Berchem-Sainte-Agathe.

E. Les premières auditions de Geneviève LHERMITTE, son inculpation et le mandat d'arrêt décerné à son encontre

15. Arrivée à l'hôpital de Jolimont à 15 h 45, Geneviève LHERMITTE sera admise au service des soins intensifs. Elle sera rapidement considérée comme étant hors de danger physique. Selon le docteur BONBLED chargé de l'examiner et de faire rapport au sujet de son état, elle présentait « *une plaie unique par instrument tranchant et piquant de la région pré-thoracique gauche, para-sternale mesurant quatre cm de long et à caractère horizontal* »¹⁰. Il n'y a pas eu « *d'atteinte cardiaque mais une lésion pleuro- pulmonaire assimilée à une contusion et une atteinte de l'artère mammaire interne n'ayant pas donné lieu à un épanchement hémorragique thoracique important* ». Elle présentait en outre « *de petites plaies superficielles de la main gauche à auteur de l'index, vraisemblablement liées aux manipulations de l'instrument utilisé* ».

Le médecin note « *l'expression d'idéations dépressives, autodestructrices dans un contexte de traitement médicamenteux psychotrope, anxiolytique et antidépresseur* ».

Son état permet son audition par les autorités et ne devrait pas justifier une hospitalisation de plus d'une semaine, celle-ci étant essentiellement motivée dans l'immédiat par une surveillance en vue de prévenir « *d'hypothétiques complications tardives* » et par les « *soins à apporter à la plaie* ».

16. L'inspecteur principal HENRION de la police locale de Nivelles-Genappe sera le premier à rencontrer brièvement Mme LHERMITTE avec sa collègue, l'inspecteur LEMAIRE, le 28 février 2007 entre 18 h 05 et 18 h 15¹¹. Au cours de cet entretien, elle explique son geste par « *un accès de désespoir* ». Elle précise que cela fait 17 ans qu'elle et son mari partagent la maison avec le Dr SCHAAR. Ce dernier serait allé chercher son mari au Maroc et aurait même favorisé leur mariage. Elle leur dit également que son mari est très gentil avec elle et qu'il l'aime, mais aussi qu'il l'étouffe et l'empêche de voir ses deux soeurs. Elle ajoute qu'elle ne supporte plus le médecin qu'elle trouve répugnant. Ils seraient dépendants financièrement de M. SCHAAR qui exercerait un chantage affectif. Il payerait les factures et achèterait l'affection des enfants du couple .

⁸ Voir l'enquête menée à propos de cette lettre et des bijoux, notamment PV PJF Nivelles 1384/2007, III-21 ; 1770/2007, IV-33 ; 3224/2007, IV-129 ; 3275/2007, IV-131 ; 3397/2007, IV-136 et 4843/2007, V-25 ainsi que le PV d'interrogatoire de Valérie GUIRSCH par le juge d'instruction le 13 février 2008, V-87.

⁹ PV PJF Nivelles 1364/2007, III-7.

¹⁰ Rapport d'expertise médico-légale du docteur BONBLED du 16 avril 2007, I- SF 10 .

¹¹ PV Zone Nivelles-Genappe, 1393/07 annexé au PV initial, III- 4.

17. Les inspecteurs BONTEMPS et VANBELLE de la police judiciaire fédérale rencontreront plus longuement Geneviève LHERMITTE le jeudi 1er mars¹².
- 17.1. Elle leur signalera d'emblée que sa situation familiale s'était dégradée depuis deux ans et elle formulera divers griefs à l'encontre de Michel SCHAAR, parlant de l'emprise et de l'ingérence de celui-ci dans leur vie privée, du manque de respect dont il aurait fait preuve à son égard, de la dépendance financière dans laquelle il aurait installé sa famille et de divers éléments liés à sa personnalité, à son physique et à sa façon de vivre qu'elle ne pouvait plus supporter. Elle avait l'impression d'être sa bonne et ne supportait même plus de lui dire bonjour.

À propos de son mari, elle dira qu'il est très attentif, fort protecteur et très généreux en cadeaux. Mais elle confiera également que sa présence quasi permanente à la maison l'étouffait et qu'il l'empêchait d'avoir des contacts avec ses sœurs ou avec son amie Valérie. Elle le qualifiera aussi, en fin d'entretien, d'autoritaire, l'accusant même de frapper et d'insulter ses enfants.

Geneviève LHERMITTE évoquera aussi plusieurs événements qui l'ont marquée, entre autres le décès de trois de ses grands-parents en peu de temps et un fait de menace avec arme commis par un élève lorsqu'elle était enseignante. Elle dira également qu'elle avait eu à subir des situations fort dégradantes au cours de sa jeunesse dans son milieu familial.

- 17.2. Amenée à préciser les circonstances des faits, elle donnera de la journée du 28 février la relation suivante.

Elle est allée chez le dermatologue avec sa fille Yasmine pendant que ses autres enfants étaient à l'école. Vers 10 h 30, elle a consulté le Home Banking avec Yasmine. Elle s'est ensuite reposée et s'est levée vers 11 heures 45. Elle a préparé le repas et est allée chercher ses enfants à l'école. Après le repas, elle est montée pour rédiger la lettre destinée à Valérie. Elle a dit à ses enfants qu'elle allait faire une course. Avant de partir, elle a mis une cassette pour les enfants dans le lecteur vidéo. Elle est sortie et s'est rendue au domicile de Valérie. La boîte aux lettres étant cassée, elle a sonné et a eu le compagnon de Valérie au parlophone. Elle lui a dit qu'elle avait quelque chose de très important à donner à Valérie. Elle est ensuite passée au magasin « Champion » où elle a dérobé deux couteaux qu'elle a placés dans deux sacs en plastique, dont l'un provenait d'un magasin « Zeeman » et l'autre était de couleur verte. Elle a quitté le magasin sans payer les couteaux. Lorsqu'elle est rentrée chez elle, elle a enlevé le couteau de boucherie de son emballage et l'a placé dans un tiroir de la commode de sa chambre.

Elle a d'abord appelé Mina qui est montée dans la chambre des parents. Elle a tenté de l'étrangler mais, comme Mina se débattait, elle a pris un couteau et l'a égorgée. Elle a caché le corps de l'enfant dans le lit, sous les draps, et est ensuite descendue en vue d'appeler Mehdi. Elle l'a amené dans la chambre où elle lui a dit qu'elle l'aimait très fort et a commencé à l'étrangler. L'enfant a laissé s'échapper un bonbon qu'il avait en bouche et s'est débattu. Elle a à nouveau pris le couteau et l'a égorgé.

Ce fut ensuite le tour de Myriam à qui elle demanda de venir prétextant qu'elle lui avait fait une surprise dans le bureau. Elle a craint de ne pouvoir surmonter la force de sa fille et lui a demandé de mettre une écharpe bleue sur ses yeux. Ensuite elle a pris une plaque en marbre trouvée à proximité et l'a fracassée sur la tête de sa fille. L'enfant a crié, elle a fermé la porte, s'est placée derrière elle et lui a tranché la gorge.

Geneviève LHERMITTE est ensuite redescendue pour se laver les mains et nettoyer le couteau. Elle a invité Nora à l'accompagner car elle avait quelque chose à lui montrer en haut. Elle lui a demandé de s'asseoir sur une chaise. Se tenant derrière elle, elle l'a égorgée.

¹² PV PJF Nivelles 1375/2007, III-26.

Au cours de la manœuvre, Nora s'est débattue et a pris la lame avec ses mains, ce qui explique qu'elle lui a aussi donné des coups de couteau.

Finalement, elle a appelé son aînée, prétextant le fait que ses soeurs voulaient lui faire une surprise. Elle s'est placée derrière elle et a essayé de lui trancher la gorge. Yasmine a réussi à esquiver le coup en se laissant glisser vers le sol. Une lutte s'en est suivie au sol au cours de laquelle elle lui a porté un coup de couteau dans le dos. Elle est finalement parvenue à lui trancher la gorge.

Poursuivant son récit, Geneviève LHERMITTE expliquera aux enquêteurs qu'elle a ensuite rallumé son GSM et a vu que son mari avait essayé de l'appeler. Elle n'a toutefois pas lu son message. Elle a ensuite téléphoné à Valérie et lui a laissé un message. Elle a pris un agenda dans le bureau du rez-de-chaussée afin de prévenir le docteur VELDEKENS et Valérie. Elle a écrit un mot sur la porte d'entrée et a repris le couteau qu'elle a placé sur sa poitrine avant de se laisser tomber dessus. N'arrivant plus à bouger car elle avait trop mal, elle a remarqué que le couteau planté dans sa poitrine bougeait. Elle l'a retiré alors qu'elle se trouvait encore dans la chambre, est redescendue au rez-de-chaussée et a appelé le service 100, après quoi elle a attendu les secours derrière la porte laissée entrouverte.

18. Le 1er mars, en début d'après-midi, Mme le juge d'instruction DESTREE se rendra au service des soins intensifs du centre hospitalier de Jolimont pour procéder à l'interrogatoire de Mme LHERMITTE¹³. Celle-ci confirmera les déclarations faites le matin même aux enquêteurs. Interrogée à propos des raisons de son acte, elle déclare qu'elle a agi de la sorte parce qu'elle était désespérée et qu'il n'y avait pas d'avenir financier. Elle invoque également le fait que la cohabitation avec le Dr SCHAAR ne laissait aucune intimité à son couple et à ses enfants.

Elle dit avoir agi sur un coup de tête à 13 heures. Elle a fermé son GSM et a entendu une voix qui lui a dit : « *maintenant la machine elle est en route* ». Interrogée à propos de l'intention qui était la sienne au moment où elle a dérobé les couteaux, elle déclare qu'il s'agissait de tuer ses enfants et puis de se tuer et, à la question de savoir pourquoi elle n'a pas laissé ses enfants vivre, elle répond qu'il n'y avait pas d'avenir pour eux, qu'elle voyait très mal son mari s'occuper des enfants car il en était incapable et traitait les enfants de "*petites salopes*", "*petites crasses*", les activités réalisées avec ses enfants se limitant à « *ranger la cave ou à ramasser des cailloux dans le jardin* ».

19. Au terme de cet interrogatoire d'une durée d'à peine une demi-heure, vu l'état de grande faiblesse de Mme LHERMITTE, le juge d'instruction inculpera celle-ci du chef d'assassinat et décernera mandat d'arrêt à son encontre¹⁴.

F. Les suites de l'instruction judiciaire

20. Geneviève LHERMITTE sera encore entendue par les enquêteurs de la police judiciaire fédérale, le 7 mars 2007¹⁵, le 14 mars 2007¹⁶, le 21 mars 2007¹⁷, le 23 avril 2007¹⁸, le 24 mai 2007¹⁹, le 31 mai 2007²⁰, le 21 juin 2007²¹ et le 25 octobre 2007²² et par le magistrat instructeur le 25 janvier 2008²³.

¹³ PV d'interrogatoire du juge d'instruction du 1er mars 2007, III- 28.

¹⁴ Mandat d'arrêt du 1^{er} mars 2007, I - SF 3 détention préventive.

¹⁵ PV PJF Nivelles 1542/2007, III-59.

¹⁶ PV PJF Nivelles 1696/2007, III-94.

¹⁷ PV PJF Nivelles 1846/2007, IV- 16.

¹⁸ PV PJF Nivelles 2471/2007, IV- 72.

¹⁹ PV PJF Nivelles 2999/2007, IV- 114.

²⁰ PV PJF Nivelles 3150/2007, V- SF 99/2.

²¹ PV PJF Nivelles 3650/2007, IV- 145.

²² PV PJF Nivelles 6176/2007, V- 59.

²³ PV d'interrogatoire du juge d'instruction du 25 janvier 2008, V- 81.

Mme le juge d'instruction DESTREE procédera également à une reconstitution des faits sur les lieux du crime, le 25 avril 2007²⁴. Bouchaïb MOQADEM et Michel SCHAAR seront eux-mêmes entendus à plusieurs reprises par les enquêteurs de la police judiciaire fédérale. Le magistrat instructeur fera encore procéder à de nombreux devoirs d'instruction : auditions de témoins, expertises, perquisitions, recherches téléphoniques, enquête bancaire, enquête de personnalité,...

21. L'ensemble de ces devoirs auront pour but de contribuer à la manifestation de la vérité concernant :
- l'emploi du temps de Geneviève LHERMITTE du samedi 24 février 2007 au jour des faits
 - la matinée du 28 février 2007
 - l'exécution du crime
 - le parcours de vie de Geneviève LHERMITTE avant et après son mariage avec Bouchaïb MOQADEM et sa vie familiale
 - la motivation et les causes du passage à l'acte meurtrier
 - la personnalité de Geneviève LHERMITTE
 - la personnalité des ses enfants
 - la personnalité de Bouchaïb MOQADEM et celle de Michel SCHAAR.

1. L'emploi du temps de Geneviève LHERMITTE du samedi 24 février 2007 au jour des faits

22. Le week-end des 24 et 25 février 2007 était le dernier avant le retour au domicile familial de Bouchaïb MOQADEM. Le 31 janvier 2007, celui-ci était parti reconduire sa mère au Maroc après le séjour qu'elle avait fait dans sa famille, en Belgique. Comme à son habitude, Bouchaïb avait décidé de rester plusieurs semaines auprès de sa mère, dans son pays natal.
- 22.1. Le samedi 24 février, Geneviève LHERMITTE a téléphoné à son mari dont la présence lui manquait. Un appel est enregistré à 12 h 04. Elle prétend lui avoir parlé des problèmes liés à la présence et au comportement de Michel SCHAAR. Bouchaïb lui aurait simplement dit que cela allait s'arranger. Elle a ensuite fait la lessive. Michel SCHAAR est descendu et a pris son petit déjeuner avant de se rendre au marché de Nivelles. Dans l'après-midi, elle est allée faire les courses dans les grandes surfaces avec Michel SCHAAR et Mehdi. En fin d'après-midi, elle a emmené ses cinq enfants à la foire sur la grand-place de Nivelles. Michel SCHAAR les a accompagnés. Ce dernier a passé la soirée chez des amis.
- 22.2. Le dimanche 25 février était jour de carnaval à Nivelles. Souhaitant montrer les gilles aux enfants, elle se rendit avec eux dans le centre de la ville dans le courant de la matinée. Yasmine devait effectuer un travail de français sur le thème de la tolérance. En raison de son état de fatigue et de l'anxiété qu'elle ressentait depuis plusieurs jours, Geneviève LHERMITTE se sentit incapable de lui donner des idées pour la rédaction de sa dissertation. Elle sollicita d'abord l'aide de Michel SCHAAR qui mit quelques idées par écrit et les soumit à Yasmine en présence de sa maman. Estimant que cela ne convenait pas, Geneviève LHERMITTE téléphona à un voisin, M. Jean-Marie ERNALSTEEN, lequel, après quelques recherches, vint apporter, aux environs de 17 heures, les informations trouvées sur Internet. Mme LHERMITTE se souvient également qu'ayant constaté que Yasmine avait un problème cutané aux extrémités des mains et des pieds, elle demanda conseil au Dr SCHAAR. Celui-ci lui conseilla de consulter un spécialiste. Après le souper, Michel SCHAAR partit à Bruxelles pour une urgence médicale. Elle n'entendit pas son retour.

²⁴ PV de descente sur les lieux et de reconstitution du juge d'instruction du 25 avril 2007, IV-82 et dossier photographique PV PJF Nivelles 3000/2007, II- SF 5.

22.3. Conformément aux habitudes qu'il avait prises, le Dr SCHAAR quitta très tôt la maison le lundi 26 février. Il ne devait y revenir que dans le courant de la soirée du mercredi 28 pour passer la nuit et repartir le jeudi matin jusqu'au vendredi soir. Ce lundi était jour de congé pour conférence pédagogique au Collège Sainte-Gertrude de Nivelles. C'est donc Yasmine qui conduisit ses soeurs à l'école. Geneviève LHERMITTE se rendit à la polyclinique Érasme à Nivelles où Yasmine fut reçue par un médecin qui prescrivit un traitement ainsi que diverses analyses dont une biopsie à réaliser le mercredi 28 février à 8 h 10. La dermatologue, le docteur Véronique BOUTE, trouva Geneviève LHERMITE physiquement changée. Elle avait l'air tout à fait épuisée. Elle l'interrogea sur les causes de son état mais Geneviève se contenta de lui répondre qu'elle avait énormément de problèmes et qu'elle n'avait pas envie d'en parler.

Peu après 11 heures, l'institutrice de Myriam prévint Geneviève LHERMITTE que sa fille avait mal à la tête et lui demanda de venir la rechercher.

Au cours de la journée, Geneviève LHERMITTE eut des contacts avec Valérie GUIRSCH, l'un téléphonique, le matin, et l'autre près de l'école. Elle lui confia que cela n'allait pas fort et que Michel SCHAAR l'énervait. Les deux amies convinrent de se revoir le lendemain.

22.4. Le mardi 27 février, Geneviève LHERMITTE rencontra Valérie lorsqu'elle conduisit ses enfants à l'école. Elle revint chez elle avec Valérie et Myriam dont l'état ne s'était pas suffisamment amélioré pour pouvoir retourner à l'école. Elles prirent un café et, au cours de la conversation, Geneviève confia à son amie tout son mal-être. Elle lui dit qu'elle était à bout à cause de Michel SCHAAR et que son mari lui manquait terriblement. Valérie lui conseilla d'en parler à Bouchaïb avec qui elle allait certainement trouver une solution mais aussi qu'elle pouvait demander conseil au C.P.A.S. Selon Geneviève, le discours de Valérie était positif et elle l'a ressenti comme un encouragement à aborder le sujet avec Bouchaïb après son retour.

Tôt le matin, Geneviève LHERMITTE avait rédigé une lettre à l'intention de son psychiatre, le Dr VELDEKENS. Elle déposa cette lettre à la polyclinique Érasme et téléphona dans l'après-midi, précisément à 14 h 42, afin de s'assurer que son médecin l'avait bien reçue. Le praticien ne put malheureusement se rendre disponible pour la recevoir en urgence. Dans ce courrier, elle exposait qu'elle avait eu par le passé des idées suicidaires et qu'elle se sentait actuellement à bout et emmurée dans sa maison.

Geneviève LHERMITTE fit une petite sieste et effectua quelques tâches ménagères avant d'aller rechercher ses enfants à l'école. Elle y rencontra à nouveau Valérie qui lui offrit un porte-clés avec un petit coeur et lui dit qu'elle pourrait ainsi penser à elle quand elle rencontrerait des moments de découragement. Geneviève lui promit de ne pas faire de bêtise.

Peu après 20 heures, elle téléphona à sa sœur Mireille afin de lui souhaiter un heureux anniversaire. Vu l'absence de réponse, elle laissa un message sur le répondeur téléphonique. Elle envoya aussi un SMS à sa sœur Catherine afin de l'assurer de son affection et de lui transmettre des mots d'encouragement. Catherine la rappela immédiatement pour la remercier et prendre de ses nouvelles. Elle se souvient lui avoir répondu que tout allait bien et qu'elle ne devait pas s'inquiéter. Elle alla se coucher joyeuse après avoir pris ses médicaments et passa une bonne nuit.

2. La matinée du 28 février 2007

23.1. Le mercredi 28 février, Geneviève LHERMITTE s'est pourtant réveillée stressée et angoissée. Elle avait perdu son enthousiasme de la veille. Elle leva ses enfants plus tôt à cause de la biopsie que Yasmine devait subir à la polyclinique Érasme à 8 h 10. Geneviève LHERMITTE déposa Mina dans la cour de son école et ses soeurs, Nora et Myriam, se rendirent seules au collège. Mehdi accompagna sa soeur et sa mère à la polyclinique. Le docteur BOUTE trouva cette dernière tout aussi fatiguée et stressée que deux jours auparavant.

- 23.2. Au moment du prélèvement, une infirmière lui proposa de s'étendre mais elle refusa. Dès la fin de l'opération, Mme LHERMITTE conduisit Mehdi à l'école. Elle y rencontra Valérie GUIRSCH qu'elle se contenta de saluer. Sur le conseil des médecins, Yasmine resta à la maison toute la matinée. À la demande de sa mère, elle essaya d'installer le nouveau « home banking » mais n'y parvint pas. Geneviève LHERMITTE se prépara une tasse de thé et se coucha dans le divan pour se reposer. À 11 heures 45, elle prépara le repas, puis elle se rendit à l'école pour reprendre les enfants. A ce moment, elle ne se sentait pas bien. L'institutrice de Mehdi déclare pourtant que Geneviève LHERMITTE était souriante et lui a souhaité un bon après-midi²⁵.
- 23.3. De retour à la maison, Geneviève LHERMITTE servit le repas et fit la vaisselle après que les enfants eurent débarrassé la table.

3. L'exécution du crime

24. Il résulte des déclarations que Mme LHERMITTE a faites aux enquêteurs, des précisions qu'elle a pu apporter lors de la reconstitution et des devoirs d'instruction ordonnés par le magistrat instructeur que les faits criminels se seraient déroulés comme suit.
- 25.1. Vers 13 heures, elle monte dans sa chambre. Elle ressent une « sensation de vide et a l'impression que sa tête se réduit ». Elle entend une voix qui lui dit : « la machine est en route ». Elle décide d'écrire une lettre à son amie Valérie GUIRSCH. Elle dispose dans une enveloppe tous ses bijoux dont une montre que ses enfants lui ont offerte pour ses quarante ans. Elle met le tout dans une pochette en plastique à destination de son amie. Elle demande ensuite à Yasmine de descendre et de mettre la cassette « Spy Kids » dans le lecteur vidéo pour ses frère et sœurs. Elle annonce à ses enfants qu'elle doit sortir pour aller faire une course et refuse à Myriam de l'accompagner. Elle se rend directement chez Valérie. L'immeuble où celle-ci réside est distant d'environ 560 m de son domicile. Elle veut déposer la pochette dans la boîte aux lettres de Valérie mais se rend compte qu'elle a été forcée. Elle décide alors de sonner et tombe sur l'ami de Valérie. Elle dit qu'elle a déposé dans la boîte aux lettres quelque chose de très important à l'intention de Valérie. Elle se rend ensuite au magasin « DEMA » situé à environ 330 m de l'appartement de Valérie. Elle parcourt les rayons du magasin et en ressort immédiatement pour gagner le magasin « CHAMPION » installé à moins de 100 m. Elle se rend directement au rayon des couteaux et y prend un couteau qu'elle avait vu une quinzaine de jours auparavant²⁶. Elle s'empare d'un second couteau et dispose ensuite les deux couteaux dans un sac en plastique qu'elle roule et place dans un autre sac. Elle passe aux caisses sans payer les couteaux. Puis elle rentre directement à son domicile distant de 513 m. L'itinéraire ainsi suivi par Geneviève LHERMITTE a fait l'objet d'un mesurage réalisé par la police judiciaire. Le trajet total d'une longueur de 1496,6 m a été parcouru en 17 minutes et 26 secondes, ce qui permet aux enquêteurs de fixer la durée de l'absence de Mme LHERMITTE, de manière raisonnable, compte tenu de ses arrêts chez Valérie et dans les grandes surfaces, à environ 30 minutes²⁷.
- 25.2. De retour chez elle, Geneviève LHERMITTE se rend dans son bureau où elle rallume son GSM. Elle remarque à ce moment l'existence d'un appel en absence émanant de son mari. Elle téléphone ensuite à Valérie et tombe sur sa boîte vocale sur laquelle elle laisse un message annonçant qu'elle a fait quelque chose de grave. Il est 13 h 47²⁸. Après s'être débarrassée de son manteau, elle monte dans sa chambre avec les sacs contenant les

²⁵ PV Zone Nivelles-Genappe 1600/2007, IV- SF 15-3.

²⁶ Concernant l'enquête au magasin CHAMPION, voir les PV PJF Nivelles 1404/2007, III- 29 ; 1393/2007, III- 30 ; 1402/2007, III- 36 ; 1456/2007, III- 65 ; 1552/2007, III- 67 ; 1551/2007, III- 69 et 1585/2007, III- 78.

²⁷ PV PJF Nivelles 1734/2007, III- 108.

²⁸ PV PJF Nivelles 1814/2007 concernant la téléphonie, IV- 19

couteaux. Elle retire ceux-ci de leur emballage et les place dans le tiroir de la commode. Elle va ensuite chercher Mina et la fait s'asseoir sur le bord du lit. Elle la repousse doucement en la couchant sur le dos et lui serre le cou tout en lui adressant des paroles de réconfort et d'amour. Elle déclare lui avoir dit : « *je t'aime ma chérie, pardonne-moi, je t'aime ma chérie* ». Geneviève LHERMITTE poursuit la manoeuvre d'étranglement jusqu'à ce que Mina ne bouge plus, mais, des bruits au niveau de la gorge de l'enfant lui faisant penser qu'elle n'est pas encore morte, elle prend un couteau dans la commode et lui tranche la gorge. Elle ferme ensuite les yeux de l'enfant, l'embrasse en lui disant qu'elle l'aime et la place dans le lit conjugal. Elle pose ensuite une couverture sur le corps de l'enfant. Puis elle se rend dans la salle de bains pour procéder au nettoyage du couteau dans le lavabo et se laver les mains. Après quoi, elle retourne dans la chambre déposer le couteau dans le tiroir de la commode.

- 25.3. Elle redescend, prend Mehdi dans ses bras et remonte avec lui. Elle lui dit qu'elle l'aime très fort et l'enfant lui répond : « *oui maman, moi aussi je t'aime* ». Elle assied son fils sur le bord du lit et procède de la même manière que pour Mina. Elle lui serre très fort le cou mais l'enfant se débat. Geneviève LHERMITTE se saisit rapidement du couteau tout en maintenant l'enfant sur le lit. Elle met la main sur la poitrine de son fils. Comme celui-ci se met à crier, elle lui place la main gauche sur la bouche et fait plusieurs mouvements de la gauche vers la droite sur la gorge de l'enfant avec le couteau qu'elle tient de la main droite. Elle ferme les yeux de Mehdi et l'embrasse tout en lui demandant encore pardon, puis elle le place dans le lit et le recouvre entièrement.

Il est à noter que lors de la reconstitution, Mme LHERMITTE affirme avoir placé le corps de Mina à sa place habituelle, soit à la gauche du lit, et Mehdi à la place de son mari, soit du côté droit du lit, alors que les enfants ont été retrouvés dans la position inverse.

Geneviève LHERMITTE se rend à nouveau dans la salle de bains pour nettoyer le couteau et se laver.

- 25.4. Elle place ensuite le couteau dans la poche arrière droite de son pantalon et se rend dans le bureau. Elle y dispose une chaise et dépose sur un bureau la plaque en marbre enlevée préalablement de la table de nuit se trouvant dans le hall de nuit. Elle va également chercher une écharpe bleue dans un panier à linge se trouvant dans la chambre voisine avec le dessein de s'en servir pour cacher les yeux de sa prochaine victime.

C'est au tour de Myriam d'être appelée par sa mère. Celle-ci lui dit : « *mimi, tu viens ? j'ai quelque chose à te montrer, j'ai une surprise pour toi. Viens, c'est dans le bureau* ».

Dans le bureau, Geneviève LHERMITTE invite Myriam à s'asseoir sur la chaise en lui annonçant qu'elle va lui placer quelque chose sur les yeux. Myriam s'assied sans s'inquiéter et sa maman lui bande les yeux au moyen de l'écharpe. Geneviève LHERMITTE se saisit de la plaque de marbre et frappe avec force sur la tête de sa fille. La plaque de marbre tombe sur le sol et se casse. L'enfant glisse sur le sol et crie : « *non, maman, ne fais pas cela maman* ». Geneviève LHERMITTE prend le couteau dans la poche arrière droite de son pantalon, saisit le visage de l'enfant en la tenant par le menton de la main gauche puis elle empoigne le couteau à deux mains et fait plusieurs mouvements de va-et-vient sur la gorge de Myriam.

Elle referme la porte du bureau et se rend une troisième fois dans la salle de bains pour y nettoyer le couteau. Lors de la reconstitution, elle dira au juge d'instruction que, regardant dans la glace, elle a vu « *un visage qui est réfléchi comme un masque* » mais aussi qu'elle ne pensait rien et ne ressentait aucune émotion. Elle replace le couteau dans la poche arrière gauche de son pantalon vu que la droite est trouée.

Lors de reconstitution, Geneviève LHERMITTE reconnaîtra que l'enfant a essayé d'attraper le couteau au cours de l'agression.

- 25.5. Constatant la présence de taches de sang sur le palier, elle prend un essuie dans une manne à linge afin de les frotter.

Pour attirer Nora, Geneviève LHERMITTE prétexte avoir trouvé dans le bureau de Michel SCHAAR de la documentation dont elle a besoin pour effectuer un travail sur la Gaume. Elle lui dit : « *viens, monte, je vais te montrer* ». Elle se rend à la salle de bains du deuxième étage. Mme LHERMITTE demande à Nora de s'asseoir sur la chaise disposée au centre de la salle de bains et se place derrière elle. Elle la prend tendrement par le cou, lui dit qu'elle l'aime et qu'elle lui demande pardon pour ce qu'elle va lui faire. Elle se saisit du couteau dans la poche arrière de son pantalon et tout en la maintenant par le menton, elle passe le couteau sur la gorge de Nora. Celle-ci se défend et tombe par terre. L'enfant tente d'attraper le couteau des deux mains. Geneviève LHERMITTE se place ensuite à califourchon sur le ventre de l'enfant pour la maintenir, lui tient le visage de la main gauche et passe le couteau sur la gorge. Avant de quitter la pièce, elle commence à écrire sur le miroir à l'aide de ses doigts ensanglantés. Elle s'arrête après avoir écrit les lettres J, U et D. Bien qu'elle ne se souvienne plus du mot qu'elle avait voulu écrire, Geneviève LHERMITTE pense qu'elle a voulu écrire le mot « JUDAS ». Interrogée à propos de la raison pour laquelle elle a tué Nora dans la salle de bains du deuxième étage, Geneviève LHERMITTE déclare aux enquêteurs et au juge d'instruction que Nora était l'enfant préféré de Michel SCHAAR et qu'elle avait voulu que celui qui découvrirait le drame sache que ce dernier était impliqué dans le drame de la famille MOQADEM.

25.6. Avant de s'attaquer à son dernier enfant en vie, Yasmine, son aînée, Geneviève LHERMITTE effectue un nouveau nettoyage du couteau. Elle descend au rez-de-chaussée et dit à Yasmine : « *viens, il y a ton frère et tes soeurs qui veulent te faire une surprise. Tu dois venir dans ta chambre* ».

Arrivée dans la chambre, Yasmine regarde en dessous du bureau mais n'y voit aucune surprise. Sa maman l'invite alors à s'asseoir sur une chaise et se place derrière elle. Elle se saisit immédiatement du couteau et, tout en tenant le menton de Yasmine, lui passe le couteau sur la gorge. Après un premier coup, Yasmine a le réflexe de se lever mais tombe par terre, sur le ventre. Mme LHERMITTE se positionne à califourchon sur le dos de Yasmine et lui tire la tête vers l'arrière. L'enfant se débat et sa mère lui porte un coup de couteau dans le dos, du côté gauche. Yasmine parvient néanmoins à se retourner et, tout en se débattant, à saisir la lame des deux mains. Geneviève LHERMITTE a toutefois le dessus et passe plusieurs fois le couteau sur la gorge de Yasmine. Elle prend celle-ci en-dessous des aisselles et la tire vers le lit sur lequel elle la dépose. Elle lui ferme les yeux et l'embrasse.

25.7. Elle emmène le couteau et va le déposer sur le lit de sa chambre avant d'aller chercher le corps de Myriam dans le bureau. Elle la prend sous les aisselles et la traîne sur le sol jusqu'au lit de Mina sur lequel elle sera retrouvée. Elle recouvre le corps de l'enfant et dispose une peluche dans ses bras. Elle fait ensuite de même pour un de ses deux plus jeunes enfants. Par ce dernier geste elle voulait que ses enfants « *soient accompagnés et qu'ils soient bien* ».

Geneviève LHERMITTE va enfin chercher le corps de Nora dans la salle de bains du deuxième étage. Elle la prend également sous les aisselles et la traîne jusqu'au lit de Mehdi sur lequel elle la dépose avant de la recouvrir.

25.8. Geneviève LHERMITTE descend éteindre le téléviseur ainsi que le lecteur vidéo et se rend dans le bureau jouxtant le hall d'entrée. Elle y prend l'agenda et se dirige vers la cuisine où elle écrit le message invitant à s'adresser au Dr VELDEKENS et à prévenir son amie Valérie. Elle remonte à l'étage et dépose l'agenda sur le lit. Elle prend le couteau et le place sur son torse. Elle cherche la position du cœur puis se met à genoux sur le lit et se laisse ensuite tomber sur celui-ci. Le couteau s'enfonce profondément.

25.9. À l'occasion de la reconstitution, elle expliquera qu'elle voulait partir avec ses enfants pour que ceux-ci et elle-même soient en paix.

Suite à l'enfoncement du couteau, elle ressent une très vive douleur mais se rend compte que son cœur continue à battre. Elle pense un instant à absorber des médicaments se trouvant dans l'armoire de sa chambre mais elle prend subitement conscience qu'elle doit être punie et qu'elle doit appeler la police. Elle redescend et va chercher le marqueur rouge. Elle ouvre la porte d'entrée principale de la maison et écrit d'abord « *appelez la police* » sur un papier qui se trouvait déjà sur la porte puis elle referme celle-ci. Elle décide ensuite d'écrire le même message directement sur la porte. Elle appelle enfin elle-même la police via le numéro d'urgence 100.

II. LES EXPERTISES MEDICO-LEGALES ET TOXICOLOGIQUES

A. Les expertises médico-légales du docteur Frédéric BONBLED

1. Les autopsies des corps des cinq jeunes victimes

26. Le Dr Frédéric BONBLED a procédé à l'autopsie des corps des cinq jeunes victimes le 1er mars 2007.

a) autopsie de Mehdi²⁹

27. L'expert a résumé comme suit les observations réalisées au cours de l'autopsie de Mehdi :

« 1° La région cervicale est traversée par une plaie profonde par un instrument tranchant (par « égorgement »), mesurant 12 cm de long, à caractère quasi symétrique et résultant d'au moins trois passages successifs du tranchant de la lame de l'instrument utilisé.

En profondeur, la plaie associe :

- une section complète des artères carotides et des veines jugulaires ;*
- une atteinte des glandes sous maxillaires ;*
- une section du larynx et de l'oesophage ;*
- une incision partielle du plan vertébral (à hauteur des niveaux C3-C4 de la colonne cervicale).*

2° La face, en particulier la région centro-faciale, est le siège d'une section hémorragique à caractère pétéchiol (« masque pétéchiol »), indiquant des manoeuvres d'asphyxie mécanique, nécessairement préalables à l'égorgement.

En l'absence de lésion cervicale par strangulation, on est tenté d'en rapprocher une lésion labiale inférieure cohérente avec un appui sur la lèvre (contre l'arcade dentaire) et, dans son prolongement vers le haut et la gauche, trois traînées abrasives linéaires (ou « égratignures ») observées en région temporo-zygomatique.

Ces dernières sont susceptibles de correspondre aux extrémités d'ongles et d'être en relation avec un appui violent d'une main de tierce personne adulte sur la région labiale de l'enfant.

Cet ensemble lésionnel suggère fortement une manoeuvre de suffocation par couverture ou obturation du nez et de la bouche.

3° Les mécanismes physiopathologiques déterminants du décès sont à rapprocher de l'effet conjugué :

- d'un choc hémorragique rapide lié aux sections carotidiennes et jugulaires ;*
- d'une insuffisance respiratoire aiguë résultant de la section des voies respiratoires et de l'inhalation de sang dans les poumons (objectivée lors de l'autopsie) ;*
- d'une probable embolie gazeuse par les veines jugulaires béantes.*

4° Il est vraisemblable, au vu des lésions asphyxiques constatées (résultant selon toute vraisemblance d'un mécanisme de « suffocation », c'est-à-dire par appui de la main sur la bouche et le nez) que l'enfant, au moment de la manoeuvre d'égorgement, se trouvait déjà à un niveau de conscience atténué, voire inconscient ».

²⁹ Rapport d'autopsie de Mehdi du 27 mars 2008, I- SF 9 et dossier photographique I- SF 12.

L'expert conclut que « le décès du petit Mehdi MOQADEM, âgé de trois ans et six mois, est la conséquence d'une manoeuvre d'étranglement suivant une manoeuvre asphyxique mécanique (suffocation, c'est-à-dire par obturation du nez et de la bouche) ».

b) autopsie de Mina³⁰

28. De l'autopsie de Mina, le médecin légiste retient les éléments suivants :

« 1° L'examen des vêtements montre une section au côté droit du col du polar et une autre à proximité du col du T-shirt sous-jacent.

2° La région cervicale est traversée par une plaie d'étranglement, d'une longueur de 11 cm, à caractère quasiment symétrique.

Les pôles de la plaie comportent deux incisions juxtaposées, témoignant du passage à au moins deux reprises du tranchant de la lame utilisée et probablement plus, compte tenu de l'observation sur la ligne médiane du cou, en dessous de la plaie principale, de deux autres incisions plus superficielles.

En profondeur, on note une section de la veine jugulaire et de l'artère carotide à droite, de la veine jugulaire à gauche ; une section de la jonction larynx – trachée, de l'oesophage, des muscles pré- et para- vertébraux et, partiellement, d'un disque intervertébral.

3° La face est le siège d'un piqueté hémorragique pétéchial prononcé développé depuis la partie supérieure du menton jusqu'à la racine des cheveux mais de manière plus importante en région orbitaire (centro- faciale) y compris aux conjonctives oculaires et, dans une moindre mesure, aux lèvres, ainsi qu'en région rétro- auriculaire et mastoïdienne.

- cette éruption pétéchiale (« masque pétéchial ») peut être rapprochée d'une part d'une infiltration ecchymotique du bord droit de la langue, centrée par une trace de morsure, d'autre part de l'observation au relief mandibulaire gauche de deux petites ecchymoses ;
- ces lésions témoignent d'une asphyxie mécanique, nécessairement préalable à la manoeuvre d'étranglement, ayant procédé soit d'une suffocation (obturation de la bouche) soit d'une manoeuvre de strangulation, soit des deux à la fois.

4° Les membres inférieurs montrent de multiples petites ecchymoses aux cuisses, aux genoux et au haut des jambes pouvant suggérer une manoeuvre de maintien ou de préhension par les mains.

5° Les mécanismes physiopathologiques déterminants du décès sont à rapprocher de l'effet conjugué :

- d'un choc hémorragique rapide lié aux sections carotidienne et jugulaires ;
- d'une insuffisance respiratoire aiguë résultant de la section des voies respiratoires et de l'inhalation de sang dans les poumons (objectivée lors de l'autopsie) ;
- d'une probable embolie gazeuse par les veines jugulaires béantes.

6° Il est vraisemblable, au vu des lésions asphyxiques mécaniques constatées (résultant selon toute vraisemblance d'un mécanisme de « suffocation », c'est-à-dire par appui de la main sur la bouche et le nez et/ou de manoeuvres de strangulation ou encore des deux à la fois) que l'enfant, au moment de la manoeuvre d'étranglement, se trouvait déjà dans un niveau de conscience atténué voire inconscient ».

³⁰ Rapport d'autopsie de Mina du 30 mars 2008 I- SF 9 et dossier photographique I- SF 11.

Le docteur BONBLED conclut que « le décès de la petite Mina MOQADEM, âgée de sept ans et demi, est la conséquence d'une manoeuvre d'égorgeant suivant une manoeuvre asphyxique mécanique (suffocation et/ou strangulation) ».

c) autopsie de Myriam³¹

29. Les éléments importants observés au cours de l'autopsie de Myriam sont les suivants :

« 1° L'examen des vêtements montre que le pantalon, en particulier, comporte des projections de sang (la face antérieure des cuisses et des genoux, ainsi que la jambe droite du pantalon). Les autres pièces vestimentaires sont maculées de sang de façon plus diffuse, comme la plante des pieds qui sont nus.

Par ailleurs, la face antérieure du polar et des t-shirts comporte plusieurs sections.

2° La région cervicale est le siège d'une plaie d'égorgeant profonde constituée de plusieurs incisions convergentes : on dénombre six incisions à l'extrémité gauche de la plaie, quatre à son extrémité droite.

Elle est légèrement asymétrique, c'est-à-dire qu'elle est plus haut située du côté droit (2 cm de différence par rapport au pôle gauche de la plaie).

En profondeur, les incisions les plus inférieures atteignent le plan vertébral, et les lésions comprennent une section du cartilage thyroïde et des voies respiratoires, des glandes sous-maxillaires, de la paroi antérieure de l'oesophage et des troncs carotidiens et jugulaires gauches. La tranche de section supérieure passe à ras de l'os hyoïde. On note encore une section de branches de ramifications de l'artère carotidienne droite, probablement thyroïdiennes.

3° L'examen du thorax montre :

- une lésion superficielle d'un cm de la face externe de l'épaule droite ;
- sur la ligne axillaire gauche, à mi-hauteur du thorax, une plaie verticale mesurant 1,4 cm de haut, par instrument tranchant et piquant, purement pariétale, c'est-à-dire sans pénétration thoracique ;
- une plaie en région manubriale, juste au-dessus du sternum, mesurant 2 cm de long, associée en profondeur à une dissection de la jonction cervico-thoracique associée à un peu d'infiltration hémorragique ;
- une grande plaie de la face antérieure du thorax en région supra-mamelonnaire gauche, horizontale, mesurant 5 cm de long, associée plus en dedans à deux petites plaies pluri-millimétriques correspondant vraisemblablement à la pointe d'un couteau.

Il existe une pénétration thoracique sous-jacente associée à une section du muscle pectoral, à une plaie transfixiante du lobe supérieur du poumon gauche, une section pleurale postérieure qui est double, c'est-à-dire présente au cinquième espace (3 cm de long) et au huitième espace (1 cm de long).

Une petite plaie punctiforme de 3 mm s'observe en région scapulaire interne du côté gauche, correspondant selon toute vraisemblance à l'extrémité du trajet de section laissé par instrument tranchant et piquant concerné.

³¹ Rapport d'autopsie de Myriam du 12 mars 2008, I- SF 9 et dossier photographique I- SF 12.

L'observation de deux plaies pleurales témoigne d'un double mouvement de pénétration de la lame dans le thorax, avec retrait partiel de la lame entre les deux mouvements de « piquer ».

On constate un hémithorax gauche modéré (100 ml).

Au total, le trajet de pénétration profonde depuis la plaie externe jusqu'à la plèvre atteint 12 cm, dimension pouvant être considérée comme proche de la longueur de la lame utilisée.

Le plan de section profonde de la plaie pectorale gauche est quasi horizontal et situé dans un plan proche du plan sagittal.

On note par ailleurs des indices peu développés d'inhalation de sang dans les poumons, et un comblement hémorragique des voies respiratoires, en particulier de la trachée et des grosses bronches.

Il existe une section de la jonction chondro-sternale de la deuxième côte du côté gauche.

4° De multiples plaies s'observent aux extrémités des membres supérieurs :

- *(à la) main droite : double plaie profonde du pouce, plaies de l'extrémité du majeur, de l'annulaire et de l'auriculaire ; incision superficielle de la paume de la main ;*
- *(à la) main gauche : ensemble de plaies juxtaposées du dos des premières phalanges de l'index, du médium et de l'annulaire ; plaies de l'espace interdigital du médium et de l'annulaire ; plaie de la pulpe du pouce, incisions plus superficielles du dos du médium et de l'annulaire, deux plaies de la face ventrale de la main gauche.*

Ces différentes plaies étagées aux deux mains témoignent de lésions « de défense », c'est-à-dire de manoeuvres de tentative de préhension de la lame utilisée.

- *lésions plus superficielles de l'extrémité des avant-bras, près des articulations des poignets.*

5° Il y a vraisemblablement lieu de replacer dans le même contexte « de lutte » l'observation d'une petite plaie centimétrique à l'avant du cuir chevelu du côté gauche.

L'examen de la tête montre en outre une contusion ecchymotique étendue de la région pariétale du cuir chevelu, au niveau du sommet du crâne, et une autre plus petite en para-médian gauche, à la jonction temporo-pariétale.

Ces impressions ecchymotiques témoignent de l'intervention d'au moins un coup violent porté par un objet contondant au sommet de la tête.

6° les mécanismes physiopathologiques du décès sont multiples mais ont dû déterminer rapidement une issue fatale et sont principalement imputables à la plaie d'égorgeement, à savoir :

- *un choc hémorragique principalement au départ des sections carotidiennes et jugulaires,*
- *une insuffisance respiratoire aiguë par section des voies respiratoires et « embrochage du thorax » à gauche,*
- *un processus d'inhalation de sang auquel a pu contribuer, via la veine jugulaire, un processus d'embolie gazeuse.*

7° Le nombre de « reprises », (c'est-à-dire de) « va-et-vient » multiples du tranchant de la lame, constatées au niveau du cou indique une progressivité dans la réalisation de l'égorgeement.

Par ailleurs, les plaies satellites du thorax, du cuir chevelu et des mains, témoignent d'une lutte violente de la victime qui pourrait, à un moment donné des faits, avoir été l'objet d'une tentative « d'assommer » par un coup porté, par objet contondant, au sommet de la tête, dont on peut rapprocher l'observation d'une plaque de marbre brisée sur les lieux ».

Le médecin légiste conclut que « le décès de la jeune Myriam MOQADEM, âgée de 10 ans, est la conséquence de multiples plaies par instrument tranchant et piquant, dont la plaie d'égorgeement a constitué l'élément le plus déterminant ».

d) autopsie de Nora³²

30. L'autopsie de Nora a permis au docteur BONBLED de mettre en évidence les éléments suivants :

« 1° L'examen de la région cervicale montre une plaie d'égorgeement, c'est-à-dire une plaie profonde par instrument tranchant, caractérisée par une section asymétrique (le pôle droit de la plaie étant plus postérieur et nettement plus haut situé) associant un minimum de quatre sections distinctes témoignant du passage à quatre reprises au moins du tranchant de la lame au travers du cou.

Le pôle gauche de la plaie est prolongé par une plaie tangentielle et superficielle de la face antérieure de l'épaule.

À droite, le lobule du pavillon de l'oreille est partiellement sectionné dans le prolongement d'une des sections.

En profondeur, il existe une section des voies respiratoires (haut de la trachée), une section des deux artères carotides et des deux veines jugulaires profondes, de l'ensemble des plans musculaires des compartiments antérieur et moyen du cou, et une section partielle des deux glandes parotides.

Le plan le plus profond correspond au plan vertébral, où on identifie deux sections étagées partielles de la partie haute de la colonne cervicale et une section oesophagienne au devant de la colonne.

2° La main droite comprend plusieurs plaies par instrument tranchant :

- une plaie étendue et profonde de l'espace interdigital entre pouce et index ;
- une petite plaie transversale à la pulpe de l'extrémité du médius et à l'articulation inter-phalangienne proximale de l'annulaire droit, ainsi qu'au bout du même doigt.

La face ventrale de la main gauche présente un ensemble de plaies digitales de sa face ventrale (extrémité de l'auriculaire, deuxième phalange de l'annulaire, pulpe du majeur {double plaie}, extrémité de l'index, ainsi qu'au bord externe de l'extrémité du pouce).

Ces différentes plaies digitales témoignent de tentatives de préhension par la victime, vraisemblablement multiples, de la lame du couteau utilisé. Il s'agit de « lésions de lutte ».

³² Rapport d'autopsie de Nora du 28 mars 2008, I- SF 9 et dossier photographique I- SF 11.

3° Des indices d'inhalation de sang sont observés à l'examen du parenchyme pulmonaire, des deux côtés mais de façon plus développée au poumon droit. Un peu de sang coagulé est retrouvé au bas de la trachée et des troncs bronchiques souches, surtout à droite.

4° Les mécanismes physiopathologiques du décès sont multifactoriels et déterminés par la plaie d'égorgeement, à savoir un choc hémorragique par section des gros vaisseaux du cou, une insuffisance respiratoire aiguë par section des voies respiratoires et inhalation subséquente de sang et, vraisemblablement, une embolie gazeuse par ouverture des veines jugulaires profondes.

Dans ces conditions, la perte de conscience est quasi immédiate après atteinte des structures anatomiques profondes et le décès survient dans un délai rapide ».

En conséquence, l'expert conclut que « le décès de la petite Nora MOQADEM, âgée de 12 ans, est la conséquence d'une manoeuvre d'égorgeement ayant associé le passage du tranchant de la lame utilisée à au moins quatre reprises au travers de la région cervicale ».

e) autopsie de Yasmine³³

31. Enfin l'autopsie pratiquée sur le corps de Yasmine a permis de dégager les éléments suivants :

« 1° Les vêtements comportent trois à quatre sections, en particulier la manche du gilet noir et le col roulé du pull-over .

De fines projections de sang s'observent au dos de la chaussette droite et d'autres projections, multiples, sont remarquées à la face antéro-externe de la cuisse gauche du pantalon.

2° A l'examen des régions antérieures du tronc, les lésions traumatiques suivantes sont constatées :

- une plaie étendue (8 cm) du haut de l'épaule droite, par instrument tranchant et piquant, avec une pénétration musculaire profonde atteignant les régions rétro-claviculaires et, en profondeur, la plèvre thoracique droite au niveau de son dôme postérieur, puis le sommet du lobe supérieur du poumon droit (suivant une profondeur complémentaire d'1 cm environ).
Au total, la plaie de l'épaule droite atteint une profondeur de 7 cm suivant une orientation nettement descendante, et un plan proche du plan frontal. Un hémithorax droit modéré (130 ml) y est associé.
- de petites sections superficielles en région para-sternale gauche, à proximité du mamelon du sein gauche, associées à d'autres en enfilade entreprenant les quadrants supérieurs du sein gauche.

3° La région cervicale montre une vaste plaie d'égorgeement traversant les voies respiratoires et en particulier le cartilage thyroïde mais aussi l'œsophage, et associant une section complète du tronc carotidien droit à deux hauteurs distinctes.

Les pôles droit et gauche de la plaie du cou comportent chacun deux incisions démontrant un minimum de deux passages successifs du tranchant de la lame. L'une d'elles est prolongée par une courte lésion abrasive à laquelle pourrait avoir contribué la chaînette entourant le cou.

³³ Rapport d'autopsie de Yasmine du 28 mars 2007, I- SF 9 et dossier photographique I- SF 12.

La plaie trans-cervicale atteint le plan vertébral, y laissant une incision partielle du disque intervertébral correspondant à C3-C4 et est asymétrique, le pôle droit étant plus haut situé (de 4 cm) que le pôle gauche de la même plaie.

L'examen de la tranche cartilagineuse thyroïde permet d'y déceler de fines striations parallèles pouvant suggérer l'utilisation d'une lame à fines dents.

4° Le membre supérieur droit comporte :

- *une lésion contuse superficielle pouvant éventuellement suggérer une morsure partielle à la face interne de la partie moyenne du bras droit ;*
- *de multiples plaies par instrument tranchant de la paume de la main droite : partie proximale de l'auriculaire, pulpe de l'annulaire et grande plaie entreprenant la totalité de P2 et partiellement de P1, associée à une atteinte tendineuse ;*
- *petite plaie superficielle de l'index ;*
- *plaie profonde avec atteinte tendineuse du majeur à l'articulation de P1-P2 ;*
- *triple plaie de l'espace interdigital entre le pouce et l'index ;*
- *plaie superficielle de la base de la main et de l'éminence thénar ;*
- *plaie de la face dorsale de l'index droit.*

Le membre supérieur gauche comporte de multiples plaies de la base de la main et des doigts :

- *plaie de P1 du pouce dans le prolongement de plusieurs plaies confluentes de la paume de la main, la traversant de part en part ;*
- *plaies multiples de la face palmaire de l'index avec atteinte tendineuse ;*
- *plaies multiples étagées du majeur depuis la pulpe jusqu'à P1 avec atteinte tendineuse ;*
- *plaies multiples de l'annulaire avec atteinte tendineuse distale ;*
- *double plaie de l'auriculaire de part et d'autre de P2-P3 et plaie de l'espace interdigital des doigts IV et V rejoignant la paume de la main.*

5° Les multiples plaies digitales et de la paume des mains témoignent de tentatives de préhension multiples, par la victime, de la lame du couteau utilisé (« lésions de lutte ») aboutissant à une « incapacitation » progressive de la victime elle-même par atteintes tendineuses multiples.

6° Les mécanismes physiopathologiques du décès sont multifactoriels mais déterminés principalement par la plaie d'égorgeement, à savoir un choc hémorragique par sections vasculaires du cou (principalement de l'artère carotide droite), une insuffisance respiratoire aiguë par section des voies respiratoires et inhalation subséquente de sang à laquelle a contribué la plaie pulmonaire droite et l'hémo-pneumothorax associé, en rapport avec la plaie de l'épaule droite.

Dans ces conditions, la perte de conscience est rapide après atteinte des structures anatomiques profondes du cou et le décès survient dans un délai rapproché ».

Le docteur BONBLED conclut que « le décès de Yasmine MOQADEM, âgée de 14 ans, est la conséquence d'une manoeuvre d'égorgeement ayant associé le passage du tranchant de la lame utilisée à au moins deux reprises, au travers de la région cervicale. D'autres coups par instrument tranchant et piquant ont été portés en région thoracique et en particulier par le haut de l'épaule gauche ».

2. Examen des couteaux

32. Le docteur BONBLED sera aussi chargé par le juge d'instruction de faire connaître ses observations à propos des deux couteaux saisis au domicile de Geneviève LHERMITTE. Dans un rapport déposé le 31 décembre 2007, l'expert conclut que « *les dimensions similaires des deux lames soumises à l'examen ne permettent pas d'écarter l'utilisation de l'une ou de l'autre au cours des faits ayant abouti au décès des enfants MOQADEM. Par contre, l'aspect très particulier du tranchant « dentelé » du couteau n° 2 permet de le rapprocher (lui ou un couteau identique) de la plaie d'égorgeement de Yasmine MOQADEM³⁴* ».

On notera que la longueur de la lame n° 2 atteint 20 cm et que, à 10 cm de la lame, la largeur de celle-ci atteint encore 3,5 cm. Le tranchant est régulier et bien aiguisé. Le côté mousse à une épaisseur de 2 mm. La pointe de type inox est intacte. Il s'agit du couteau à viande posé sur l'agenda sur le lit de la chambre des parents.

3. Rapport relatif à la reconstitution

33. Le docteur BONBLED participera à la reconstitution des faits le 25 avril 2007. Préalablement à celle-ci, il sera invité par le juge d'instruction à examiner Geneviève LHERMITTE aux fins de s'assurer que celle-ci est en état d'y participer. Il fera rapport au juge d'instruction le 24 avril 2007 attestant de la capacité de Geneviève LHERMITTE à participer à la reconstitution et certifiant que la médication antidépressive administrée n'est pas de nature à perturber une participation effective à la reconstitution³⁵.

Dans un rapport daté du 3 mai 2007, le médecin légiste résume ses observations et développe de nombreux commentaires et conclusions. Nous en retiendrons ce qui suit³⁶.

1° La raison pour laquelle Geneviève LHERMITTE est allée se procurer préalablement des couteaux à l'extérieur alors qu'elle disposait déjà d'un instrument identique chez elle demeure mystérieuse.

2° Les cinq homicides ont été réalisés dans un délai relativement court, maximal de 45 à 60 minutes, soit environ une dizaine de minutes par homicide.

L'expert estime que, de manière générale, compte tenu de la rapidité, de la cadence à laquelle ces cinq homicides ont été exécutés sans éveiller apparemment l'attention des enfants encore survivants, et compte tenu également du caractère relativement élaboré, avec des variantes, du mode opératoire utilisé, il « *paraît malaisé de soutenir la thèse d'une complète improvisation* ».

Au contraire, précise-t-il, « *il y a tout lieu de penser que les faits correspondent à l'application réussie d'un plan élaboré - au moins intellectuellement - à l'avance* ».

3° « *Mme LHERMITTE n'a à aucun moment fait allusion à une sédation médicamenteuse (ou à sa tentative) préalable des enfants, ne serait-ce que dans la préparation des faits.*

Ceci est cohérent avec les données d'étude toxicologique ».

L'expert note néanmoins « *que plusieurs stratégies ont été utilisées pour faciliter la réalisation des égorgements : strangulation et manoeuvres de suffocation au préalable pour les deux cadets, bandeau sur les yeux et coups par plaque de marbre pour Myriam, effet de surprise pour les trois filles les plus âgés* ».

³⁴ Voir rapport du docteur BONBLED du 31 décembre 2007, I- SF 13 et PV PJF Nivelles 2676/2007, II- SF4.

³⁵ Rapport du docteur BONBLED du 24 avril 2007, I- SF 14.

³⁶ Rapport du docteur BONBLED du 3 mai 2007, I- SF 15.

Il observe aussi que Geneviève LHERMITTE « paraît s'enhardir et prendre plus de risques lors de l'exécution des deux aînées, dont il ressort une lutte plus importante objectivée par les observations médico-légales sur les victimes concernées ».

4° En ce qui concerne le coup de couteau opéré sur elle-même et l'échec de sa tentative de suicide, le médecin légiste relève que « tout se passe comme si l'expérience personnelle d'une douleur importante (et on peut admettre qu'elle devait l'être, compte tenu de la perforation pleurale) a éteint toute volonté résiduelle de poursuivre le passage à l'acte, probablement aussi dans un contexte d'épuisement des ressources, lié à la succession rapide des événements qui l'ont précédé, sans discontinuer pendant près d'une heure, au prix notamment de la mise en oeuvre d'efforts physiques non négligeables, comme le font penser des indices de lutte chez les trois aînées.

Elle a justifié l'appel à l'intervention de secours par l'aspiration à une sanction sur elle-même soudainement ressentie à la constatation de l'échec de la manoeuvre d'autodestruction, mais peut-être aussi n'avait-elle plus réellement l'intention de « partir avec ses enfants », intention initiale confirmée lors de la reconstitution ».

5° A propos de l'homicide commis sur les deux cadets, le docteur BONBLED souligne que, « malgré la charge émotionnelle (exprimée de manière plus importante à plusieurs moments de la reconstitution), il existe une description minutieuse des faits, par ailleurs globalement cohérente avec les données médico-légales théoriques et avec (ses) propres observations : ainsi, l'observation d'un relâchement urinaire à l'instant de l'égorgeement ».

L'expert relève néanmoins que plusieurs problèmes subsistent qui, toutefois, n'enlèvent rien à cette impression générale. Le premier concerne « le caractère réduit des traces de projections de sang chez les deux cadets, même si, compte tenu de l'emplacement indiqué de la réalisation des égorgements, on peut plus facilement admettre leur absence sur les panneaux constitutifs de la tête de lit ». Le second résulte de « l'inversion de l'emplacement des corps » sur le lit.

6° S'agissant des trois filles aînées, le docteur BONBLED considère qu'on « peut globalement admettre une cohérence relativement satisfaisante entre les déclarations de Mme LHERMITTE et les observations médico-légales, sous réserve des points suivants :

- nombre de passages effectifs de la lame au travers du cou, généralement sous-estimé ;
- absence de description spontanée des projections de sang qui furent, on le sait, importantes en particulier pour les victimes les plus âgées ;
- tendance à minimiser la lutte, la résistance importante de ses trois aînées, objectivée par les multiples plaies aux membres supérieurs et au thorax, périphériques à l'égorgeement, en particulier chez Myriam (Mme LHERMITTE est muette en ce qui concerne les plaies thoraciques) et Yasmine (chez laquelle il est difficile de corrélérer l'orientation de la plaie de l'épaule droite et sa localisation par rapport à la mention d'un coup de couteau dans le dos à gauche, alors que la victime est en position ventrale) ;
- un manque de précision en ce qui concerne le (mode opératoire) de l'égorgeement en ce qui concerne Myriam, pour laquelle les observations médico-légales plaident pour de premières incisions d'égorgeement alors qu'elle est en position assise sur la chaise, la suite pouvant avoir été opérée alors qu'elle était en position couchée, ainsi qu'en témoignent certaines traces de sang observées sur les lieux ;
- la description de la position finale des aînées déposées sur un lit, discordante par rapport aux observations réalisées lors de la descente sur les lieux ».

7° Enfin le médecin légiste observe que « dans le discours de Mme LHERMITTE, la narration semble fréquemment porter (ou spontanément dériver) plus spécialement sur ses propres sentiments (ou leur absence, en la soulignant), à son égard et dans ses interventions sur ses enfants ».

Il est également « *frappé par une maîtrise apparente de son « self-control » au moment des faits, illustré par sa capacité d'appeler calmement ses enfants, un par un, entre chaque homicide sous des prétextes fallacieux, sans éveiller leur inquiétude* ».

B. Les Expertises toxicologiques de M. VANBINST

1. Expertises toxicologiques concernant les cinq enfants

34. L'expert en toxicologie, M. Roger VANBINST, a procédé à l'analyse des prélèvements réalisés lors des autopsies pratiquées sur les cinq jeunes victimes, en vue de rechercher et de doser la présence éventuelle d'alcool, de substances soporifiques, stupéfiantes, médicamenteuses ou d'autres toxiques.

Au vu des résultats des analyses, l'expert conclut dans ses rapports déposés le 4 mai 2007 qu'aucun des enfants n'avait consommé de l'alcool ni les substances médicamenteuses ou les substances stupéfiantes recherchées, à l'exception de la CAFEINE qui fut décelée dans les prélèvements effectués sur Mina, Nora et Yasmine³⁷.

2. Expertise toxicologique relative à Geneviève LHERMITTE

35. L'analyse des prélèvements sanguins effectués sur la personne de Mme Geneviève LHERMITTE le 28 février 2007, à 16 h 01, n'a révélé aucune consommation d'alcool. En revanche, elle a permis de mettre en évidence la présence d'ALPRAZOLAM, DE ZOLPIDEM, de CAFEINE et des traces de PARACETAMOL³⁸.

Les concentrations plasmatiques d'ALPRAZOLAM (benzodiazépine, principe actif, entre autres, du Xanax®) en l'occurrence 10,6 ng/ml et de ZOLPIDEM (hypnotique, principe actif, entre autres, du Stilnoct®), en l'occurrence 2,4 ng/ml, sont considérées infrathérapeutiques, la valeur thérapeutique de l'ALPRAZOLAM étant de 20 à 60 ng/ml et celle du ZOLPIDEM, de 80 à 150 ng/ml.

L'expert conclut que « *Geneviève LHERMITTE était bien sous la seule médication combinant l'ALPRAZOLAM et le ZOLPIDEM, les concentrations plasmatiques retrouvées étant considérées infrathérapeutiques* ».

³⁷ Rapports de M. Roger VANBINST, licencié en sciences chimiques, expert en toxicologie, I- SF 17.

³⁸ Rapport de M. Roger VANBINST, licencié en sciences chimiques, expert en toxicologie, I- SF 16.

III. LE PARCOURS DE VIE DE GENEVIEVE LHERMITTE ET SA VIE FAMILIALE ³⁹

A. L'enfance et l'adolescence de Geneviève LHERMITTE

36. Geneviève LHERMITTE est née à Bruxelles le 16 novembre 1966. Son père, M. Michel LHERMITTE, né en 1942, était, à l'époque, employé et poursuivait des études universitaires en cours du soir. Sa mère, Mme Marina SCHOEVAERT, née en 1945, était infirmière à l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles. Deux autres enfants viendront agrandir la cellule familiale, Catherine, le 3 mai 1969, et Mireille, le 27 février 1972.
37. Geneviève LHERMITTE conserve le souvenir d'une enfance insouciant et chaleureuse. Ses parents étaient attentifs au bien-être de leurs trois enfants. Ils étaient très présents et affectueux. Elle souligne toutefois le fait que son père était très pris par ses activités professionnelles et ses études. L'un et l'autre avaient des principes éducatifs forts et se montraient très exigeants.
38. La scolarité de Geneviève LHERMITTE débute à l'école communale d'Ixelles qu'elle fréquentera jusqu'à la fin de sa cinquième année primaire. Suite à l'engagement de Mme SCHOEVAERT en qualité de directrice dans une maison de retraite de la Louvière, la famille s'établira à Houdeng-Goegnies. Geneviève terminera donc son cycle d'études primaires à l'école communale d'Houdeng-Aimeries. Elle entamera ensuite ses études secondaires à l'Athénée royal de la Louvière, établissement dans lequel son grand-père, pour lequel elle vouait une grande admiration, était professeur. Elle garde un très bon souvenir de son passage dans cet établissement. Elle connaîtra un premier échec en troisième année. Geneviève LHERMITTE admet que cet échec résultait d'un manque d'études et qu'il coïncidait avec le début d'une crise d'adolescence.
39. En 1981, Mme SCHOEVAERT, changera à nouveau d'emploi et la famille retournera s'établir dans la région bruxelloise, plus précisément à Watermael-Boitsfort. Geneviève recommencera sa troisième année secondaire au lycée Émile Jacqmain à Etterbeek⁴⁰. Elle ne se sentira pas à l'aise dans cet établissement et aura beaucoup de mal à s'intégrer dans un environnement social qu'elle qualifie de « huppé » et dans lequel elle devra côtoyer des filles n'ayant pas les mêmes préoccupations que les siennes. Elle connaîtra un nouvel échec et triplera sa troisième année secondaire à l'athénée royal d'Uccle 1. Elle sera suivie par un psychologue au P.M.S. et finira par réussir sa troisième année avant de connaître un ultime échec scolaire au terme de sa quatrième année⁴¹.
40. Avec le recul, Geneviève LHERMITTE explique ses échecs successifs par un manque d'études et de confiance en soi mais également par l'insouciance propre à l'adolescence. Elle préférait manifestement l'étude de la musique qu'elle avait entreprise, dès la fin de ses études primaires, à l'académie de musique de Houdeng où elle avait commencé l'apprentissage du violon. Elle avait eu l'occasion de participer à plusieurs camps musicaux. Elle avait le sentiment de trouver son équilibre dans la pratique de la musique et de pouvoir s'épanouir dans ce domaine.
41. Après ce quatrième échec scolaire, ses parents exigeront toutefois d'elle qu'elle fasse le choix, soit d'aller travailler, soit de s'engager sérieusement dans des études qui l'intéresseraient. C'est ainsi qu'elle fera le choix de s'inscrire au C.E.R.I.A., dans la section

³⁹ PV PJJ Nivelles 3150/2007, audition de G. LHERMITTE du 31 mai 2007 au sujet de son parcours de vie V-SF 99/2.

⁴⁰ PV PJJ Nivelles 4044/2007, V- SF 99/5.

⁴¹ PV PJJ Nivelles 5955/2007, V- SF 99/49.

boulangerie - pâtisserie - chocolaterie. Elle appréciera cette orientation et obtiendra, sans nouvel échec, son diplôme de sixième technique de qualification en 1988. C'est au cours de ces études qu'elle connaîtra ses premières aventures amoureuses sans véritable lendemain.

42. Après la fin de ses études secondaires, Geneviève LHERMITTE entreprendra des études supérieures de régendat en français et histoire, à l'I.E.S.P.T.E., actuellement Haute école Defré. Elle obtiendra son diplôme de régente en 1991⁴². C'est au sein de cet établissement qu'elle rencontrera Bouchaïb MOQADEM au cours de l'année scolaire 1989 -1990. Il y était inscrit dans la section de régendat en maths et physique.
43. Interrogée à propos de son comportement durant son enfance et son adolescence, et de ses relations avec ses soeurs, Geneviève LHERMITTE déclare en mai 2007 qu'elle a l'impression d'avoir été une enfant discrète et raisonnable et que, malgré des études un peu tumultueuses, elle a eu une adolescence tranquille, sans révolte flagrante. Sa crise d'adolescence s'était résumée à ses échecs scolaires. Elle ne s'est jamais montrée rebelle à l'autorité de ses parents ou à celle imposée par la société. Cette perception que Geneviève LHERMITTE a de sa jeunesse est confirmée par les auditions de ses parents et des membres de sa famille⁴³. Ses condisciples et ami(e)s d'enfance se souviennent d'une jeune fille discrète, effacée et calme, souriante et heureuse de vivre. Elle était gentille et à l'écoute des autres, volontaire et très motivée à réussir, à tout le moins à partir de son passage au C.E.R.I.A. Elle manifestait aussi une soif de reconnaissance.⁴⁴
44. La perception que Geneviève LHERMITTE a de ses parents et de ses relations avec eux, au cours de sa jeunesse, a manifestement évolué au fil du temps. Dans sa première audition du 1^{er} mars 2007 elle mit clairement en cause l'attitude de ses parents à son égard au cours de sa jeunesse, reprochant principalement à sa mère de lui avoir fait vivre des « *situations fort dégradantes* », sans en préciser la nature, parlant même d'un « *enfer* » qu'elle aurait fui pour aller vivre avec Bouchaïb MOQADEM, chez Michel SCHAAR. Avec le recul et la réflexion imposée par son incarcération et après la reprise de contact avec ses parents, Geneviève LHERMITTE nuancera très fort ces propos. Dans son audition du 31 mai 2007, elle admettra avoir dit, à l'époque de son installation avec Bouchaïb, qu'elle en avait assez de vivre chez ses parents car elle avait l'impression qu'ils ne la considéraient pas telle qu'elle était vraiment, qu'ils ne lui accordaient pas d'importance et qu'ils préféraient leur fille Mireille. Elle a aujourd'hui le sentiment que Bouchaïb a entretenu l'image négative qu'elle avait de sa relation avec ses parents et que lorsqu'elle rencontrait Catherine, celle-ci entretenait également cette vision, ce qui contribuait à renforcer ce qu'elle ressentait. Il s'agit selon elle d'une image complètement disproportionnée de ce qu'elle et ses soeurs ont réellement vécu. La plupart des témoignages des proches de la famille LHERMITTE et des ami(e)s de Geneviève ayant eu l'opportunité de rencontrer ses parents témoignent que si ceux-ci pouvaient se montrer exigeants et stricts, ils faisaient également preuve d'ouverture. Deux amies de Geneviève évoquent toutefois l'existence d'un problème relationnel entre mère et fille. Geneviève aurait exprimé qu'elle souffrait d'un manque d'affection de la part de sa mère⁴⁵ dont les exigences lui pesaient. Elle se sentait aussi quelque peu dévalorisée par celle-ci⁴⁶. Il n'était néanmoins pas dans les habitudes de Geneviève LHERMITTE de se plaindre de ses parents auprès de ses ami(e)s

⁴² PV PJF Nivelles, V- SF 99/6.

⁴³ PV PJF Nivelles : voir notamment les auditions de Marina SCHOEVAERT (mère), 1608/2007, III-63 ; Michel LHERMITTE (père) 1546/2007, III-64, André SCHOEVAERT (oncle) 5184/2007, V- SF 99/29 ; Josiane DUCAT (cousine par alliance) 2270/2007, IV-60 et Anne SCHOEVAERT (tante) 5076/2007, V- SF 99/22.

⁴⁴ Voir les nombreuses auditions figurant dans la sous-farde « enquête de personnalité », V- SF 99.

⁴⁵ PV PJF Nivelles 5032/2007, V- SF 99/21.

⁴⁶ PV PJF Nivelles 4829/2007, V- SF 99/16.

B. Rencontre avec Bouchaïb MOQADEM, vie familiale et relations avec Michel SCHAAR

45. C'est à l'occasion de cours suivis en commun à l'I.E.S.P.T.E. au cours de l'année académique 1989 – 1990 que Geneviève et Bouchaïb se rencontreront. Elle sera séduite et mise en confiance par son attitude prévenante et attentive. Elle sera également attirée par ses origines nord-africaines. Un amour réciproque naîtra et, dès le mois de juin 1990, Geneviève s'installera chez Bouchaïb, avenue Neptune, à Forest. Ils se fianceront le 14 juillet 1990 et se marieront le 22 septembre de la même année. Ce qui apparaît constituer une fuite de son milieu familial s'explique, selon Geneviève LHERMITTE, par le manque de dialogue qui régnait au sein de sa famille et le sentiment qu'elle éprouvait de ne pas encore être considérée comme une adulte. Elle souhaitait prendre ses responsabilités et faire ses propres choix dans la vie. Elle affirme que Bouchaïb avait voulu ces fiançailles et ce mariage rapides et, qu'étant éperdument amoureuse de lui et sûre de ses sentiments à son égard, elle en avait été ravie. Les parents de Geneviève LHERMITTE qui ont participé aux festivités du mariage en ont conservé un bon souvenir. Bouchaïb leur avait donné l'impression d'être un homme réservé, poli et instruit.
46. Geneviève s'installera donc au domicile de Michel SCHAAR qui hébergeait et avait pris en charge l'entretien et la formation de Bouchaïb MOQADEM depuis son arrivée en Belgique au début des années 80. Michel SCHAAR avait rencontré la famille de Bouchaïb lors d'un séjour au Maroc en 1977 ou 1978. Il avait sympathisé avec les membres de la famille et avait eu l'envie de s'investir pour les aider à sortir de la situation précaire dans laquelle ils se trouvaient. Il les avait aidés financièrement notamment pour la construction de leur maison. Lors d'un nouveau séjour au Maroc, le frère aîné de Bouchaïb qui assumait la charge de ses frères et sœurs, suite au décès du père, et la maman lui avaient demandé d'accueillir Bouchaïb en Belgique pour lui permettre d'y suivre des études. Michel SCHAAR avait accepté cette responsabilité permettant ainsi à Bouchaïb d'effectuer ses humanités à l'athénée royal de Forest. Après celles-ci, il avait entamé des études d'ingénieur technicien en électronique à l'INRACI. Ayant échoué, il s'était inscrit à l'I.E.S.P.T.E. Bouchaïb considérait Michel SCHAAR comme un tuteur, voire même comme un père spirituel ou un père adoptif, et lui était reconnaissant de ce qu'il avait fait pour lui.
47. Geneviève LHERMITTE mettra à profit l'année académique 1990 - 1991 pour obtenir son diplôme de régente. Bouchaïb, pour sa part, arrêtera ses études. Il travaillera dans un night-shop. Les besoins matériels et le logement du couple seront entièrement pris en charge, dès ce moment, par Michel SCHAAR. Geneviève LHERMITTE était persuadée que cette situation serait temporaire et que son couple prendrait rapidement son envol et son indépendance. Il n'en sera toutefois rien puisque la cohabitation se poursuivra jusqu'au jour du drame.
48. A l'époque, Michel SCHAAR était encore marié avec la sœur aînée de Bouchaïb, El Bouchtaouia MOQADEM. Celle-ci était venue s'établir en Belgique en 1988 et avait épousé Michel SCHAAR, le 30 avril 1988. Contrairement à la rumeur, il ne semble pas qu'il s'agissait d'un « mariage blanc ». El Bouchtaouia MOQADEM et Michel SCHAAR affirment tous deux qu'ils ont vécu maritalement, de manière effective, pendant environ un an et demi. En 1990, ils ont décidé de se séparer mais El Bouchtaouia a encore vécu sous le même toit que son mari jusqu'en 1992. Ils sont divorcés depuis le mois de mars 1993. El Bouchtaouia MOQADEM appréciait énormément sa belle-sœur. Elle déclare que Geneviève était une « femme formidable » et « hyper gentille ».

49. Dès l'année scolaire 1991 – 1992, Geneviève LHERMITTE commencera une carrière d'enseignante qui sera interrompue par la naissance des deux premiers enfants du couple, Yasmine qui naîtra le 13 août 1992 et Nora qui verra le jour le 13 février 1995, ainsi que par un incident survenu à l'Institut Chômé Wyns, à Anderlecht, le 17 juin 1994⁴⁷. Invité par Geneviève LHERMITTE à quitter la classe lors d'un examen, un élève, avant de sortir, avait exhibé une arme à feu qu'il portait sous sa veste.
50. En 1992, après la naissance de Yasmine, Michel SCHAAR décidera d'acheter une maison, rue Matthijs, à Forest, pour y habiter avec la famille MOQADEM – LHERMITTE. Il maintiendra néanmoins son cabinet médical dans l'appartement de l'avenue Neptune.
51. A partir du mois de juin 1996, le Dr SCHAAR engagera Bouchaïb MOQADEM comme employé de bureau à mi-temps. Ses missions devaient consister à remettre des dossiers en ordre, à approvisionner le cabinet médical en produits pharmaceutiques et à aller déposer des prélèvements aux laboratoires d'analyses médicales. Michel SCHAAR étendra son contrat à un temps plein à partir de 1998. D'après Geneviève LHERMITTE les prestations effectives de Bouchaïb étaient fort limitées. Il était pratiquement en permanence chez lui la journée. Interpellé à ce sujet, Bouchaïb expliquera aux enquêteurs qu'il jouissait d'une grande liberté dans l'organisation de son travail mais qu'il se rendait habituellement tous les jours à Forest. Il concédera toutefois que depuis les difficultés rencontrées dans la réalisation des transformations de la maison, il travaillait moins et était plus présent à Nivelles⁴⁸.
52. Deux enfants naîtront encore avant le déménagement de la famille vers Nivelles ; Myriam, le 20 avril 1997, et Mina, le 20 mai 1999.
53. En juin 2000, Bouchaïb et Geneviève souhaiteront quitter Bruxelles et chercheront à acquérir un logement dans une petite ville de province. Ils trouveront une maison à Nivelles dont le prix s'élevant à six millions sept cents mille francs⁴⁹ sera financé, pour partie, par un prêt de trois millions cinq cents mille francs souscrit auprès de la banque ING, le solde étant pris en charge par Michel SCHAAR au moyen du produit de la vente de la maison de Forest. Vu l'aide financière consentie par Michel SCHAAR, celui-ci bénéficiera d'un droit d'habitation acté dans l'acte d'achat de l'immeuble. Il s'installera effectivement au deuxième étage de la maison. En raison de la poursuite de ses activités professionnelles à Forest, il effectuera très fréquemment le trajet Nivelles-Forest. Toutefois, à partir de 2003, il décidera de rester à Forest du lundi au mercredi soir et du jeudi au vendredi soir. En 2006, le projet de construction d'une annexe et de rénovation de la maison nécessitera l'obtention d'un prêt d'un montant de 131.000 euros auprès du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie. Michel SCHAAR devra renoncer à son droit d'habitation en cas de vente du bien. Le couple sera confronté à des difficultés administratives concernant les autorisations nécessaires pour procéder à certaines transformations. Un litige les opposera à leurs voisins directs à propos du rehaussement du mur séparatif des propriétés⁵⁰.
54. Le petit Medhi viendra agrandir la famille le 9 août 2003.
55. Au cours du week-end, Michel SCHAAR accompagnait souvent Geneviève LHERMITTE pour faire les courses au marché ou dans les grandes surfaces. Il lui arrivait de participer à des activités de détente telles que la piscine.

⁴⁷ PV PJF Nivelles 2532/2007 et son annexe, PV BSR de Bruxelles BR.36.60.102189/94, IV-27.

⁴⁸ PV PJF Nivelles 2018/2007, IV-42.

⁴⁹ PV PJF Nivelles 1499/2007 et les différents actes notariés annexés, III- 50.

⁵⁰ PV PJF Nivelles 1364/2007, III-7.

56. Chaque année, la famille faisait un ou deux voyages, le plus souvent à la côte belge mais aussi en Espagne et au Maroc. Un gîte était déjà réservé en Baie de Somme pour les vacances de Pâques 2007. Comme c'était le plus souvent le cas lors des séjours de vacances, il était prévu que Michel SCHAAR accompagne la famille.
57. Michel SCHAAR subvenait de façon substantielle aux charges de la famille MOQADEM-LHERMITTE⁵¹. Outre le salaire versé à Bouchaïb, d'un montant d'environ 1350 euros, Michel SCHAAR intervenait encore pour un montant d'environ 150 à 200 euros dans les courses du ménage et, plus ponctuellement, pour le financement des séjours de vacances ou pour le paiement d'autres frais tels que le remboursement de l'emprunt hypothécaire, les frais de transformation de la maison, la voiture, le plein de mazout ou encore l'achat de lunettes. Bouchaïb était titulaire d'une carte de crédit Mastercard liée à un compte bancaire ING de Michel SCHAAR et Geneviève pouvait utiliser la carte Visa de ce dernier. Elle disposait également d'une carte Colruyt liée au compte ING de Michel SCHAAR⁵². La famille disposait en outre de l'indemnité mensuelle de mutuelle de 794 euros de Geneviève LHERMITTE et des allocations familiales d'un montant mensuel de 978 euros. Le remboursement de l'emprunt hypothécaire s'élevait à environ 760 euros par mois. Michel SCHAAR effectuait aussi des versements bi-mensuels de 15 euros sur le compte ING Futuris ouvert au nom de Yasmine à l'occasion de son douzième anniversaire. Il avait également souscrit des assurances-vie, certaines au profit du couple et, en cas de décès de ceux-ci, de leur fille aînée. D'autres contrats avaient été souscrits au profit direct de Yasmine, et, en cas de décès prématuré de celle-ci, au profit de ses héritiers.
58. Geneviève LHERMITTE prétend qu'elle devait assurer l'entretien de son ménage mais également celui de Michel SCHAAR. Ce dernier affirme toutefois qu'une femme d'ouvrage venait nettoyer son étage et repasser son linge personnel⁵³. Il admet que Geneviève se chargeait de repasser ses chemises. Il conteste en revanche que celle-ci devait laver ses sous-vêtements comme elle l'a pourtant déclaré aux enquêteurs. Il les lavait habituellement à Forest et elle n'aurait dû les laver que tout à fait occasionnellement à Nivelles. Les sous-vêtements masculins saisis lors de la perquisition du 1^{er} mars 2007 étaient dans une manne trouvée dans la chambre occupée par M. SCHAAR⁵⁴.
59. Bouchaïb MOQADEM fréquentait l'établissement AQUATADEMA de Halle, pratiquement un jour sur deux⁵⁵. Il quittait le domicile familial vers 17 heures. Il passait la soirée aux thermes profitant de la piscine et du sauna et s'attardait au bar. Selon Geneviève, il rentrait au domicile familial vers 22 h 00, 22 h 30 mais parfois beaucoup plus tard dans la nuit. Les relevés de sa carte de crédit montrent qu'il y dépensait régulièrement des sommes pouvant atteindre la centaine d'euros⁵⁶. Connu comme un client habituel de cet établissement, il y était unanimement apprécié et s'y était fait des amis⁵⁷. Il faisait profiter la clientèle de ses talents en matière de mélange d'huiles essentielles. Il y était passé tout à fait occasionnellement avec son épouse et ses enfants.
60. Il effectuait par ailleurs chaque année plusieurs séjours dans son pays natal, d'une durée de dix jours à un mois. Le 31 janvier 2007, il prit l'avion pour Marrakech avec sa mère qui avait passé plusieurs mois en Belgique, séjournant successivement chez ses enfants établis dans ce pays.

⁵¹ Concernant les comptes bancaires, voir les PV PJF Nivelles 1543/2007, III-62 ; 1782/2007, IV-6 ; 2061/2007, IV-52 ; 2644/2007, IV-94 ; 2674/2007, IV-95 et 2941/2007, IV-108 .

⁵² Concernant l'enquête bancaire, voir les PV PJF Nivelles 1543/2007, III- 62 ; 2061/2007, IV- 52 ; 1782/2007, IV-66 ; 2941/2007, IV- 108 ; 2644/2007, IV- 94 et 2674/2007, IV- 85.

⁵³ PV PJF Nivelles 1767/2007, III-104.

⁵⁴ PV PJF Nivelles 1412/2007, III- SF 25.

⁵⁵ PV PJF Nivelles 1594/2007, IV- 29 ; 4222/2007, V- 18 ; 4293/2007, V- 20.

⁵⁶ PV PJF Nivelles 1543/2007, III- 62.

⁵⁷ PV PJF Nivelles 4647/2007, V- 23 ; 6076/2007, V- 51 et 6051/2007, V- 52.

61. La famille MOQADEM-LHERMITTE était perçue comme relativement fermée. Elle avait peu de contact avec le voisinage⁵⁸. Le couple avait néanmoins sympathisé avec une personne habitant à proximité. M. ERNALSTEEN a eu l'occasion de rendre plusieurs fois visite à la famille et de lui procurer de petites aides. Il témoigne du caractère chaleureux de l'accueil des deux époux⁵⁹. Il qualifie Bouchaïb MOQADEM d'homme « *chaleureux, ouvert qui aimait rigoler* ». Geneviève est, selon lui, une « *personne très chaleureuse, à l'écoute des autres et attentive au bien-être de ses proches* ». Elle était « *très proche de ses enfants et de son mari* ».
- D'autres voisins qui n'avaient pu établir le contact avec la famille expriment leur étonnement d'avoir vu assez rarement le mari en compagnie de son épouse et des enfants⁶⁰. En revanche, Geneviève LHERMITTE était souvent vue en rue avec ses enfants.
62. Les loisirs de Geneviève LHERMITTE se limitaient à la fréquentation de la piscine de Nivelles. Elle faisait aussi régulièrement du « *stepping* » dans sa maison. Elle fréquentait également la bibliothèque publique de Nivelles.
- Les quelques personnes avec lesquelles Geneviève LHERMITTE avait pu établir un contact à Nivelles témoignent de sa gentillesse et de son attention permanente pour les autres. Mais il semble bien qu'elle avait du mal à se livrer⁶¹.
- L'enquête réalisée dans le milieu scolaire démontre que Mme LHERMITTE était une maman très attentionnée et très soucieuse du bien-être de ses enfants. Les enseignants ont eu fort peu de contacts avec le papa.
63. Les membres de la famille de M. MOQADEM qui ont côtoyé le couple et ses enfants, sont unanimes pour souligner les qualités humaines de Geneviève LHERMITTE. En particulier, les soeurs de Bouchaïb, El Bouchtaouia et Naima, témoignent de sa gentillesse et de son amour pour ses enfants et son mari et de l'attention qu'elle avait réservée à leur mère lors du séjour de cette dernière dans sa famille à l'occasion des fêtes de fin d'année 2006⁶².
64. Dès après son mariage, le couple MOQADEM – LHERMITTE avait pris ses distances par rapport à la famille de Geneviève au point que les contacts avec les parents de celle-ci étaient rapidement devenus inexistant. Geneviève avait néanmoins conservé des relations avec ses sœurs, à l'insu de son mari. Elle les rencontrait occasionnellement, profitant des absences de Bouchaïb. Elles se téléphonaient régulièrement et s'échangeaient du courrier par l'intermédiaire de Valérie GUIRSCH.
65. Michel SCHAAR menait une vie professionnelle particulièrement dense. Outre les soins prodigués à la clientèle privée de son cabinet de médecine générale de l'avenue Neptune à Forest, il travaillait aussi dans le service de gastro-entérologie de l'hôpital français Reine Elisabeth à Berchem-Sainte-Agathe. L'enquête réalisée auprès de certains patients devenus des amis ainsi que de confrères ou de membres du personnel paramédical révèle qu'il est très apprécié pour ses qualités professionnelles et humaines⁶³. Il est perçu comme un homme très engagé dans son travail et particulièrement réservé et discret sur sa vie privée. De son propre aveu, sa vie sociale était particulièrement réduite⁶⁴. Il dit s'être totalement investi dans sa vie professionnelle et dans sa vie avec Bouchaïb, Geneviève et leurs enfants.

⁵⁸ PV zone Nivelles-Genappe 1979/07, IV- 28.

⁵⁹ PV PJF Nivelles, 1649/2007, III- 85.

⁶⁰ PV zone Nivelles-Genappe 1979/07, IV- 28.

⁶¹ PV PJF Nivelles, 1843/2007, IV- 18 ; 5109/2007, V- SF 99/25.

⁶² PV Police locale MIDI, 15469/07, IV- 21.

⁶³ PV PJF Nivelles 1382/2008, V-92 ; 1423/2008, V- 93 ; 1419/2008, V- 94 ; 1469/2008, V- 95 ; 1507/2008, V- 96 ; 1521/2008, V- 97 et 1523/2008, V- 98.

⁶⁴ PV PJF 2712/2007, IV-100.

IV. MOTIVATION ET CAUSES DU PASSAGE A L'ACTE MEURTRIER

66. Tout au long de l'instruction judiciaire, le magistrat instructeur et les enquêteurs chercheront à comprendre la motivation et les causes du passage à l'acte meurtrier de Geneviève LHERMITTE. De nombreuses auditions porteront sur cette question. Des expertises mentale et psychologiques apporteront également un éclairage intéressant.

A. L'enquête sur la motivation et les causes du passage à l'acte

67. Dès l'arrivée du service médical d'urgence, Geneviève LHERMITTE dit avoir commis les faits à cause du médecin avec lequel elle vivait⁶⁵.
68. Lors du bref entretien que M. l'inspecteur HENRION a avec elle, peu après 18 heures, à l'hôpital de Jolimont, elle précise qu'elle a agi par désespoir. Elle évoque les dix-sept années de cohabitation de son couple avec Michel SCHAAR et justifie la mise en cause de ce dernier par trois éléments. Elle ne pouvait plus le supporter car elle le trouvait « *répugnant* » elle considérait que sa famille était « *dépendante financièrement* » de lui et elle estimait en outre qu'il exerçait un « *chantage affectif* » et qu'il « *achetait l'affection des enfants* »⁶⁶. Elle fait également état de l'attitude de son mari qui bien que « *très gentil avec elle* », « *l'étouffe* » et « *l'empêche de voir ses deux sœurs* ».
69. Le 1^{er} mars 2007, au cours d'un entretien de plus d'une heure et demi avec deux enquêteurs de la police judiciaire fédérale, Messieurs BONTEMPS et VANBELLE, elle parle de « *l'emprise* » de Michel SCHAAR qui « *se mêlait trop de la vie privée de son couple* » et ne respectait pas l'intimité de sa famille⁶⁷. Elle évoque un « *enfer* » et un « *engrenage* ». Très rapidement, elle a eu le sentiment d'être « *la bonne* » de Michel SCHAAR. Elle livre quelques exemples de traits de la personnalité ou de comportements de Michel SCHAAR qu'elle ne supportait pas : il faisait du bruit en se levant tôt, était sale, ne se lavait pas les mains après être passé aux toilettes, portait les mêmes vêtements plusieurs jours de suite,... Elle avait le sentiment « *qu'il s'en foutait* » et ressentait un manque de respect envers elle. Elle confie en outre qu'il employait son mari de façon fictive et que cela l'étouffait. Il les aidait financièrement et elle se demandait comment son mari allait gagner sa vie quand Michel SCHAAR prendrait sa pension. Elle exprime aussi sa crainte de ne pouvoir payer des études à ses enfants.
- Tout en reconnaissant que son mari est généreux en cadeaux envers elle et les enfants, elle indique qu'il est autoritaire. Elle évoque, en particulier, deux scènes au cours desquelles il lui administra une gifle. Elle affirme qu'il frappait souvent ses enfants et les insultait. Elle sentait que son mari vouait à Michel SCHAAR « *une éternelle reconnaissance* » mais aussi que ce dernier exerçait une « *emprise sur eux* » et intervenait quand elle faisait une remarque aux enfants.
- Elle avait peur de son mari et n'avait jamais envisagé de quitter la maison. Elle se sentait « *vraiment prisonnière* ».
70. Au juge d'instruction qui procédera à son interrogatoire le même jour, elle confirmera ces griefs⁶⁸. Elle ajoutera qu'elle avait déjà dit plusieurs fois à Bouchaïb qu'elle en avait marre de Michel et que son mari lui avait simplement répondu que « *cela allait passer* ». Elle affirmera

⁶⁵ PV Zone Nivelles- Genappe, NI 30.LA.001386/2007, III- SF 1.

⁶⁶ PV Zone Nivelles- Genappe, 1393/07, III- 4.

⁶⁷ PV PJF Nivelles 1375/2007, III-26.

⁶⁸ PV d'interrogatoire du juge d'instruction du 1^{er} mars 2007, III- 28.

que son intention, au moment où elle déroba les couteaux, fut bien de tuer ses enfants et puis de se tuer. A la question de savoir pourquoi elle n'avait pas laissé ses enfants vivre, elle répondra qu'« *il n'y avait pas d'avenir pour eux* » et qu'elle voyait très mal son mari s'en occuper vu qu'il en était incapable. Elle ajoutera qu'il traitait les enfants de « *petites salopes* » ou de « *petites crasses* » et « *que la seule chose qu'il faisait avec eux, c'était de ranger la cave ou ramasser les cailloux dans le jardin* ».

71. Geneviève LHERMITTE aura encore plusieurs occasions de revenir sur la situation qui la conduisit à commettre l'irréparable. Elle apportera des précisions dans ses auditions ultérieures par la police judiciaire et dans plusieurs lettres.
72. Le 21 mars 2007, elle résumera la situation en ces termes : « *je dirais qu'il (Michel SCHAAR) s'est littéralement acheté une famille idéale qu'il ne pouvait concevoir lui-même, avec un fils adoptif éternellement reconnaissant, une belle-fille qui lui serre de boniche et des petits-enfants dont il peut profiter des bons moments en évitant les pleurs, les contraintes et autres ennuis* »⁶⁹.
Elle reprochera aussi à Michel SCHAAR de s'être arrogé le titre de « parrain » des enfants alors qu'il ne l'était nullement.
73. Un mois plus tard, cherchant une explication au fait que Nora était la seule enfant qu'elle avait tué à l'étage de Michel SCHAAR, elle exprimera les craintes qu'elle avait éprouvées concernant le statut particulier d'enfant « préféré » que Michel SCHAAR semblait accorder à Nora. Elle évoquera aussi une phrase prononcée à plusieurs reprises par Bouchaïb : « *il faudra faire attention à Nora, de ne pas la retrouver dans le lit de SCHAAR* ».
74. La situation lui était devenue insupportable, à un point tel qu'elle envisagea de tuer Michel SCHAAR. C'est ce qu'elle avoua à son médecin psychiatre, le docteur VELDEKENS, lors d'une consultation au cours de laquelle elle avait évoqué tout ce qu'elle ressentait à l'égard de Michel SCHAAR. Cette idée lui était venue au début de l'année 2007 mais elle y avait renoncé parce qu'elle ne voulait pas que ses enfants se retrouvent sans elle. Elle était convaincue que leur papa ne pourrait pas s'en sortir avec eux.
75. Geneviève LHERMITTE aura une dernière opportunité de s'expliquer lors de son second interrogatoire par le juge d'instruction, le 25 janvier 2008⁷⁰. Elle redira combien la cohabitation avec le Dr SCHAAR et l'absence d'intimité lui avaient été pénibles. Elle vivait également très mal la dépendance financière et était inquiète pour l'avenir. Elle souffrait de l'incompréhension de Bouchaïb qui trouvait normal de vivre avec Michel SCHAAR et d'être employé par lui alors qu'il s'agissait d'un travail fictif.
Concernant son passage à l'acte meurtrier, elle dira que l'enthousiasme qu'elle avait ressenti la veille des faits, suite aux contacts avec Valérie GUIRSCH et ses sœurs, avait complètement disparu le mercredi 28 février. Elle était angoissée, stressée, sans énergie. Elle se montrera encore incapable d'expliquer pourquoi elle en était venue à vouloir se suicider et à tuer ses enfants. Elle dira toutefois, à nouveau, qu'il lui était inconcevable de les laisser à leur papa et encore moins à Michel SCHAAR. Elle ne voulait pas qu'ils soient élevés par eux.
76. La perception de la situation familiale est tout autre dans le chef de Bouchaïb MOKADEM et de Michel SCHAAR.
77. Pour Bouchaïb, tout se passait bien dans sa famille. Il dira dès sa première audition, le 2 mars 2007, que Geneviève avait toujours été « *sincère et honnête avec lui* »⁷¹. Il qualifie leur

⁶⁹ PV PJJ Nivelles 1846/2007, IV- 16.

⁷⁰ Interrogatoire par le juge d'instruction du 25 janvier 2008, V- 81.

⁷¹ PV PJJ Nivelles, 1392/2007, III- 27.

vie de couple « *d'extraordinaire* ». Il loue la manière dont elle s'occupait des enfants et du ménage. Lors des derniers contacts téléphoniques qu'il a eus avec elle pendant son séjour au Maroc, elle ne lui a pas dit qu'elle se sentait mal et elle ne lui a pas demandé d'anticiper son retour. Si tel avait été le cas, il serait immédiatement revenu en Belgique.

S'exprimant à propos des relations avec Michel SCHAAR, il déclare qu'il faisait partie de la famille et le présente comme un protecteur et le « *bienfaiteur* » de sa famille. Après l'avoir lui-même protégé en le faisant venir en Belgique et en lui payant ses études, Michel SCHAAR a ensuite protégé le couple qu'il a formé avec Geneviève et enfin la famille qu'ils ont fondée. Pour Bouchaïb, sa présence au sein de la famille « *était aussi naturelle que celle d'un père* ». Il admettra qu'ils étaient financièrement « *hyper dépendants* » de Michel SCHAAR..

78. Selon Bouchaïb MOQADEM, Geneviève LHERMITTE ne se serait jamais plainte de la présence de Michel SCHAAR.
Il reconnaîtra toutefois, lors de ses auditions ultérieures, notamment le 30 mars 2007, que sa femme s'était plusieurs fois énervée au sujet de Michel SCHAAR en parlant de WC sales, de choses non rangées, de son usage de la cuisine ou encore du bruit qu'il faisait avec la porte ou en marchant dans la maison, mais jamais, elle ne lui avait dit qu'elle ne pouvait plus supporter la vie avec Michel SCHAAR⁷². Elle ne lui aurait pas non plus demandé de faire un choix entre Michel et sa famille. Selon Bouchaïb, Michel SCHAAR n'a jamais considéré Geneviève comme « *sa bonne* ».
79. Bouchaïb soutient que si Geneviève lui avait confié son mal-être vis-à-vis de Michel SCHAAR, ils en auraient parlé ensemble et ils auraient trouvé, à trois, une solution pour mettre fin à la cohabitation.
En revanche, Geneviève n'aurait jamais évoqué ses craintes pour l'avenir de la famille au niveau financier. Elle ne se serait pas non plus plainte de sa fréquentation de l'Aquatadema, Elle ne lui aurait jamais reproché ni la fréquence, ni la durée de ses absences.
80. Il conteste par ailleurs que son contrat d'emploi fût fictif.
81. Bouchaïb MOQADEM attribue la fatigue ressentie par Geneviève, au cours des derniers mois, aux soucis occasionnés par les travaux réalisés dans la maison. Il était convaincu que la raison de ses visites chez le psychiatre était encore le traumatisme résultant des menaces dont elle avait été victime lorsqu'elle était enseignante.
82. Il certifie avoir toujours été un mari très présent et protecteur, vigilant pour sa famille, et affirme que Geneviève, loin d'être une femme soumise, était libre de faire les choix qu'elle souhaitait⁷³.
83. Il ignorait que sa femme entretenait des contacts avec ses sœurs et se défend d'avoir voulu couper son épouse de sa propre famille. Cette coupure survenue après le mariage résulterait d'un choix personnel de Geneviève.
84. S'agissant de Valérie GUIRSCH, il admet qu'elle ne lui faisait pas bonne impression et qu'il avait refusé que Geneviève la reçoive chez eux.
85. A plusieurs reprises, au cours de l'instruction, Bouchaïb MOQADEM, exprimera sa conviction que Geneviève n'avait pas pu commettre les faits seule. Il demeure aussi

⁷² PV PJF Nivelles, 2018/2007, IV- 42.

⁷³ PV d'audition du juge d'instruction du 17 janvier 2008, V- 79.

persuadé qu'elle a dû subir de mauvaises influences, citant en particulier Valérie GUIRSCH et Catherine LHERMITTE⁷⁴.

Aucun élément de l'enquête ne permet toutefois de contredire les déclarations de Geneviève LHERMITTE au sujet du déroulement des faits tragiques du 28 février 2008.

86. Michel SCHAAR, pour sa part, ne mettra pas en doute la matérialité des faits commis par Geneviève mais il contestera les accusations portées à son encontre par celle-ci. Il affirme qu'elle ne lui a jamais fait aucun reproche. Tout au plus avaient-ils eu « *des petits mots* » en certaines occasions. Il avait bien senti que Geneviève ne l'aimait pas tellement et qu'elle ne voulait pas qu'il ait trop d'influence sur ses enfants. Quand une « *certaine tension* » survenait, il préférait s'éloigner et aller travailler à son bureau.
87. Il estime avoir toujours respecté l'intimité du couple et de la cellule familiale, raison pour laquelle, il a voulu marquer et maintenir une certaine distance. Il admet néanmoins qu'il appréciait de pouvoir vivre une vie de famille avec eux lorsqu'il revenait à Nivelles⁷⁵.
88. Concernant sa qualité de « parrain » des enfants, Michel SCHAAR tient à préciser qu'il s'agit d'un rôle dont il s'est senti investi selon la conception occidentale du parrain, c'est-à-dire la personne qui peut s'occuper des enfants lorsque les parents ne sont pas là. Ayant toujours considéré Bouchaïb comme son fils adoptif, il s'estimait en quelque sorte le grand-père adoptif des enfants.
89. Michel SCHAAR écartera toute équivoque au sujet de la nature de sa relation avec Bouchaïb de même qu'à l'égard de Nora. Il reconnaîtra avoir eu une préférence pour Nora, en raison de son caractère ainsi que de son statut de deuxième enfant qui correspondait au sien dans sa propre famille mais il avait toujours eu le souci de veiller à donner la même chose aux cinq enfants⁷⁶.
90. Il se défendra par ailleurs d'avoir abusé des services de Geneviève dans l'entretien et le ménage, et de l'avoir considérée comme sa « bonne ». Il payait une femme d'ouvrage pour l'entretien de son étage et le repassage de son linge⁷⁷. Geneviève repassait uniquement ses chemises et il profitait des repas préparés par elle lorsqu'il était présent à Nivelles. Habituellement, il lavait lui-même ses sous-vêtements à Bruxelles. Il avait aussi proposé à Geneviève de recourir aux services d'une A.L.E. pour l'entretien des étages occupés par sa famille⁷⁸.
91. Il niera le prétendu caractère « *fictif* » du contrat de Bouchaïb assurant qu'il l'accompagnait même parfois à son cabinet médical le dimanche après-midi et qu'il y avait entamé récemment des travaux de réfection.
92. Interrogé à propos d'éventuelles violences de Bouchaïb envers sa femme ou ses enfants, Michel SCHAAR dira ne jamais avoir été témoin de brutalités mais tout au plus de « *discussions orageuses* »⁷⁹.
93. Concernant les inquiétudes de Geneviève à l'égard de l'avenir financier de sa famille, Michel SCHAAR affirme qu'elle ne s'en était jamais ouverte à lui.

⁷⁴ PV PJF Nivelles, 2759/2007, IV- 101. Voir aussi le PV d'audition du juge d'instruction du 17 janvier 2008, V-79.

⁷⁵ PV PJF Nivelles, 1383/2007, III- 17.

⁷⁶ PV PJF Nivelles, 2712/2007, IV- 100.

⁷⁷ PV PJF Nivelles 1767/2007, III- 104.

⁷⁸ PV PJF Nivelles 4225/2007, V- 19.

⁷⁹ PV PJF Nivelles 3520/2007, IV- 140.

94. Il attribue l'arrêt de son activité professionnelle d'enseignante à l'agression subie dans son école, aux naissances successives et aux dépressions du post-partum qui les ont suivies⁸⁰.
95. Pour Michel SCHAAR, rien ne laissait présager qu'une catastrophe allait se produire. Il ne trouve aucune explication à celle-ci et ne comprend pas non plus pourquoi Geneviève ne lui a jamais parlé de ce qu'elle éprouvait à son sujet. Il s'interroge enfin sur de possibles « *influences maléfiques de type sectaire ou autre* » sans pouvoir apporter le moindre élément accréditant cette hypothèse.

B. Les expertises psychologiques et mentale

1. Expertise psychologique de Mme Martine BRONCKART

96. Le juge d'instruction a requis Mme Martine BRONCKART, licenciée en psychologie, de procéder à l'examen psychologique de Geneviève LHERMITTE. Elle déposera son rapport le 30 octobre 2007⁸¹.
97. L'expert a soumis Mme LHERMITTE aux tests projectifs du T.A.T. et du Rorschach et au test d'intelligence, pour adultes, de WECHSLER. Ce test objective un quotient intellectuel de 110 avec un quotient verbal de 110 et un quotient performance de 108. Ce résultat correspond à un niveau intellectuel normal fort.
98. Mme BRONCKART conclut son rapport en ces termes :
- « Les données cliniques et projectives dévoilent une personnalité de type état-limite avec une fragilité intérieure, sentiment de vide et vécu pulsionnel assez archaïques contenus, mis à distance par des mécanismes de défenses rigides et stéréotypés, pensée opératoire qui lui permettent de maintenir une sorte d'hyper adaptation de type « faux-self » avec présentation d'une façade parfaite.*

On relève l'existence d'un parallélisme entre les données d'anamnèse, son histoire de vie et son fonctionnement psychique et l'évolution de celui-ci, tel qu'apparu dans les épreuves projectives.

Ainsi, si sa personnalité fragile nécessite des défenses massives et rigides pour s'adapter, elle semble les trouver à la fois dans ses mécanismes de défense intra-psychiques, mais aussi dans un système de vie cadré, avec très peu d'ouverture sur le monde extérieur, peu d'échange, le maintien d'une façade adaptée par le recours à toute une série de dissimulations ou de mensonges, système peu souple et constant, peu évolutif et adaptable. L'enfermement extérieur n'est que le reflet de son enfermement intérieur, par ses défenses, ce qui lui a sans doute permis d'accepter aussi longtemps un système de vie « pervers » parce qu'il avait un aspect « intéressant » pour l'économie psychique de l'intéressée. Mais au-delà du bénéfique et de la réassurance qu'elle pouvait y trouver, cet aspect a probablement contribué à renforcer ses mécanismes psychiques, notamment en faisant « taire » les éventuelles révoltes contre ce système dont elle dépendait matériellement, affectivement mais aussi psychologiquement.

C'est probablement aussi ce système familial particulier qui a permis et lui a donné l'occasion de développer sa toute-puissance maternelle.

Malgré la présence des deux hommes, la place de père n'était guère investie dans cette constellation familiale : en effet, ni le père-limite, celui qui permet la triangulation, celui qui vient rompre la fusion mère-enfant, celui qui symboliquement coupe le cordon, n'était réellement présent, ni celui qui incarne la loi.

⁸⁰ PV PJF Nivelles, 1346/2007, III- 14.

⁸¹ Rapport psychologique de Mme Martine BRONCKART du 20 octobre 2007, I- SF 20.

Ici, il y avait toute la place pour la mère, pour l'expansion de la mère, avec un père biologique relativement absent et un représentant de la loi qui arrange celle-ci, l'utilise à sa façon ; avec dès lors peu de place pour la limite, l'arrêt de l'expansion maternelle.

De même, ce système a pu se maintenir dans la mesure où elle a progressivement concentré tout le négatif, tous les pôles refoulés de son ambivalence sur le Dr SCHAAR, qui est ainsi devenu le mauvais, le responsable de tous les maux sur lequel elle focalisait et sur qui se concentrait tout le négatif, permettant ainsi, assez économiquement, de ne rien remettre d'autre en question dans le système.

On peut émettre l'hypothèse qu'au cours des derniers mois, Mme LHERMITTE ait ressenti, perçu une sorte d'effritement de tout son univers, de son système de vie, particulier, mais en apparence très stable depuis de longues années.

En même temps, elle décrit une pression, une souffrance intérieure de plus en plus forte avec un système défensif rigide, jusque-là relativement efficace, qui lui permettait d'éviter le contact avec un vide et une inconsistance, qui ne s'exprimait qu'épisodiquement, à travers ses malaises et restait canalisé tant par son système de vie que par le soutien médicamenteux et thérapeutique.

Mais son système défensif, tant extérieur qu'intérieur, était mis en péril (réel ou ressenti) par la pression de l'insécurité financière, par la pression des enfants qui grandissaient et une sorte de conscience vague que cela ne pourrait plus tenir, que tout le « faux » dans lequel elle vivait, allait apparaître au grand jour et certainement aussi au regard de ses enfants.

Il est probable qu'à un moment donné la pression soit devenue pour elle trop forte, intenable, intolérable et ait induit alors cette sorte de basculement dans son psychisme, les défenses rigides submergées par une vague émotionnelle, pulsionnelle, associé à un sentiment d'impasse, avec renversement vers le pôle inverse. Les enfants, objets d'amours surinvestis, sont devenus de plus en plus lourds, une sorte d'obstacle.

De même l'exigence du meilleur qu'elle désirait plus que tout pour ses enfants a changé d'objet.

C'est toujours le meilleur qu'elle voulait pour eux, mais dans sa perception, le meilleur n'était plus la vie, mais la mort, pour eux comme pour elle, avec une sorte d'indistinction des désirs, une intimité morbide, une absence de distance entre eux et elle.

En tuant ses enfants, elle se suicidait, elle tuait la mère, c'est-à-dire ce qu'elle était entièrement, dans une sorte de continuité naturelle, évidente.

Elle a décompensé et est passée à l'acte en fonction de sa personnalité ; il est probable que cette pensée opératoire, qui l'a éloignée de ses émotions si longtemps, une fois submergée, a permis aussi ce type de passage à l'acte, cette violence des faits dans cette sorte de basculement avec abandon total du contrôle : « la machine est en route ».

Se retrouve aussi dans son passage à l'acte, l'aspect sacrificiel, symbolique du « samourai », et de l'honneur retrouvé pour éviter la honte d'être découvert et de perdre cette image, cette apparence de tout va bien.

Elle se devait d'aller jusqu'au bout, dans une sorte d'efficacité quasi rituelle, obsessionnelle, avec un mode opératoire répété d'un enfant à l'autre.

On retrouve également la notion de clivage dans l'acte même où, donnant la mort, elle leur exprimait verbalement tout son amour.

Si la mort apparaissait pour elle la seule issue, ses enfants ne pouvaient que l'y accompagner puisqu'ils étaient tous unis, sans distance psychique.

Comme elle sacrifiait sa vie pour ses enfants, pour leur donner (en) tout point et tout le temps le meilleur, elle a sacrifié ses enfants et elle-même pour éteindre sa propre vie, dont ils étaient un aspect, une partie.

Comme l'explique Michèle Benhaïm, « la mère meurtrière est tellement responsable de son enfant que cela lui confère sur son enfant le droit de vie comme le droit de mort. De « responsable », elle devient « coupable » de sa mort, comme elle l'était probablement de sa vie⁸² ».

2. Expertise mentale des psychiatres Raymond GUEIBE, Xavier BONGAERTS et Philippe MEIRE

99. Un collège d'experts psychiatres composé des docteurs Raymond GUEIBE, Xavier BONGAERTS et Philippe MEIRE, a été chargé de procéder à l'examen mental de Geneviève LHERMITTE et de donner un avis au sujet des quatre questions suivantes :

1° L'inculpée était-elle au moment des faits et est-elle actuellement encore, en état de démence, ou dans un état grave de déséquilibre mental ou de débilité mentale la rendant incapable du contrôle de ses actions ?

2° L'état de l'inculpée constitue-t-il un danger social particulier ?

3° Quelles sont les dominantes de sa personnalité et la dynamique de son comportement ?

4° Quelles sont les indications d'ordre médicopsychologique et social dont il convient de tenir compte en vue d'une application plus judicieuse de la loi ?

Les experts ont déposé leur rapport le 30 octobre 2007⁸³.

100. Dans une première partie d'un rapport très fouillé, les experts présentent le résumé des faits selon l'inculpée, le récit de sa vie comprenant son contexte familial et son histoire personnelle, ses antécédents médicaux et psychologiques contenant une analyse des dossiers médicaux, psychologiques et psychiatriques saisis, et enfin les examens physique, psychologique et mental réalisés au cours de l'expertise. Vu la longueur de cette partie du rapport, nous nous limiterons ici à mettre en évidence quelques éléments importants.

101. Les experts ont eu l'occasion d'examiner les dossiers médicaux de Mme LHERMITTE. Il paraît utile de noter que celle-ci a fait l'objet d'une expertise du Dr GRABER réalisée en 1996 dans le cadre d'un litige l'ayant opposée à sa mutualité concernant la poursuite d'un congé d'incapacité suite à sa deuxième grossesse. De l'examen clinique et du testing psychologique fort complet réalisé à l'époque, il avait été conclu à :

- « une pathologie anxio-dépressive endogène, récurrente
- un léger état anxio-dépressif résiduel actuel
- l'objectivation psychométrique d'un léger et fluctuant dysfonctionnement cognitif de nature anxio-dépressive
- une discrète attitude de surcharge anxieuse de nature inconsciente
- une personnalité de base fragile, sensitive et anxieuse, abandonnique, actuellement ébranlée ».

102. Le Dr GRABER avait donc conclu à une incapacité de travail comme enseignante à partir du 1er juin 1995, perdurant jusqu'au 31 août 96 inclus.

Cette incapacité se prolongea ultérieurement en invalidité continue, justifiée par des rapports médicaux annuels du Dr SCHAAR évoquant à chaque fois des dépressions du post-partum

⁸² M. Benhaïm, in : La Folie des mères, Imago, Dunod, 1992.

⁸³ Rapport d'expertise mentale des docteurs GUEIBE, BONGAERTS et MEIRE, I- SF 21.

et d'autres problèmes récurrents d'angoisse, d'hypothyroïdie sur thyroïde (depuis 2000), d'hypotension « chronique » et de pyélonéphrite en 2001 et de lombalgies droites séquellaires. Le dernier rapport envoyé au médecin-conseil par le Dr SCHAAR date du 18 mars 2006.

103. À propos du suivi psychiatrique du Dr VELDEKENS, les experts mentionnent que c'est à partir du 25 juin 2004 que Mme LHERMITTE consultera ce psychiatre sur le conseil du Dr SCHAAR. Elle sera reçue par ce médecin deux fois en 2004. A partir de février 2005, il la recevra plus régulièrement pour un suivi d'état anxio-dépressif. « *La symptomatologie est marquée par une grande anxiété avec hypervigilance, un sentiment de perte de contrôle, une dégradation de l'image de soi ainsi que des manifestations psychosomatiques (eczéma, perte d'appétit, insomnie, épuisement,...). Il conseille l'association d'un traitement médicamenteux à un soutien de la vie quotidienne (hygiène de vie, gestion du stress...) suivi d'un abord psychothérapeutique* ». Lors de ce suivi, quasi mensuel, le docteur VELDEKENS notera chez sa patiente « *une difficulté de se confier, une grande réserve, une répression émotionnelle et une mauvaise estime de soi* ». Elle « *gère son anxiété en faisant énormément de sport (stepping puis natation pour sortir de la maison, sur la suggestion du Dr VELDEKENS). En mars 2005, elle évoque la fréquence des idées suicidaires qu'elle met en lien avec son mal-être durant l'adolescence. Elle évoque aussi des besoins de vérification et une certaine peur de perdre le contrôle, sa fatigue, son irritabilité et ses difficultés avec son mari qui refuse les contacts de son épouse avec ses sœurs. Elle se plaint aussi des sorties de son mari en fin de journée, la laissant seule avec les enfants* ». Elle parle aussi à son psychiatre de sa peur que les enfants, « *vécus comme une partie d'elle-même* », ne soient agressés.
104. Lors d'une consultation du 5 septembre 2006, Geneviève LHERMITTE « *annonce au Dr VELDEKENS qu'elle a arrêté son traitement en raison de son désir de maternité suggérée par son mari. L'arrêt du traitement sera bien toléré au début mais de fortes insomnies avec cauchemars réapparaîtront vers la mi-novembre et entraîneront la reprise des somnifères* ».
105. Ce n'est toutefois que le 12 janvier 2007, que Geneviève LHERMITTE parlera à son psychiatre « *de la présence du Dr SCHAAR à la maison et de leur dépendance financière complète à son égard* ». Elle évoquera « *la présence de « l'intrus » dans le couple et la situation de dépendance par rapport à lui alors que des échéances matérielles pour les travaux de la maison se précisent* ». Le 30 janvier, elle « *parlera de son mauvais sommeil, de sa course folle contre le temps en janvier et de « l'autorité mielleuse » de celui qui leur permet de vivre au-dessus de leurs moyens* ». Le 9 février elle évoquera encore cette situation de dépendance et expliquera que son mari est parti pour un mois au Maroc auprès de sa mère. Le Dr VELDEKENS la recevra en urgence, le 13 février 2007, suite à la réception d'une lettre où elle évoquait des idées suicidaires envahissantes ainsi que sa peur/fascination des tranchants de couteau. À ce moment le médecin ajoutera au traitement hypnotique (Zolpidem), un traitement anxiolytique (Alprazolam). Il la recevra encore le 23 février, « *toujours anxieuse, s'épuisant dans le travail quotidien pour neutraliser ses affects* ». Geneviève LHERMITTE lui confie qu'elle souffre de ne pouvoir « *soumettre sa détresse à son mari* » et il lui conseille d'en parler à son mari dès son retour. Il n'aura malheureusement pas la possibilité de la recevoir la veille du drame lorsqu'il recevra une nouvelle lettre anxieuse.
106. On notera par ailleurs les trois constatations intéressantes faites par un membre du collège d'experts au terme d'une visite de la maison familiale effectuée le 8 mars 2007⁸⁴. Le docteur GUEIBE relève tout d'abord « *la présence sur quasiment tous les murs de la maison, au rez-de-chaussée comme au premier étage, de dessins réalisés par les enfants* ». Il constate ensuite « *la présence de consignes écrites, mots d'ordre adressés aux enfants de prime*

⁸⁴ Voir rapport du 8 décembre 2007 du docteur Raymond GUEIBE, I- SF 18.

abord ». Il souligne enfin un certain désordre régnant dans la maison qui donne à penser au visiteur que Mme LHERMITTE était une « femme dépassée, surmenée, qui ne peut plus assumer un semblant d'ordre ».

107. Suite à l'examen de Mme LHERMITTE, les experts relèvent que « si le récit des faits a très peu évolué au fur et à mesure des mois qui les ont suivis, le vécu et la description par Geneviève LHERMITTE des relations avec son entourage ont évolué et ont parfois montré des oscillations importantes ».
- Ils ont divisé en trois périodes les six à sept mois qui ont suivi les faits qui correspondent à la durée des opérations d'expertise.
- 108.1 « Durant les premières semaines, Mme LHERMITTE va exprimer un discours assez constant dans lequel, on relève essentiellement le fait que le Dr SCHAAR est ressenti comme le persécuteur qui doit être dénoncé. Il est important pour Mme LHERMITTE que chacun comprenne dans quel piège elle a été prise. « SCHAAR » apparaît comme le mauvais objet absolu, « l'œil de Moscou », celui qui a profité de son couple. Son mari et elle formaient dans son récit un couple idéal (« Ces 17 ans de mariage ont été 17 ans de bonheur et d'harmonie du couple ») mais finalement victime de « ce porc ». Ce bonheur du couple apparaît tout en contraste avec une enfance et une adolescence difficiles. Ses parents sont vécus comme rejetants. La description est tout en contraste : idéalisation et dévalorisation. La relation aux enfants est fusionnelle comme elle semble l'avoir toujours été : elle était la mère toute bonne, sans guère de tiers, et il est important pour elle d'insister sur chaque geste ou mot d'amour, même dans les moments les plus dramatiques. Ils ont tous été victimes de « SCHAAR », ressenti comme l'agresseur ».
- 108.2. Dans les mois suivants, Mme LHERMITTE a repris un contact régulier avec ses parents et sa soeur Mireille. Elle se sent soutenue par eux et par leurs visites régulières. Elle apprécie les appuis psychologiques et psychiatriques à la prison, le soutien des avocats, celui de visiteurs de prison ainsi que l'aide de la conseillère spirituelle musulmane. Elle reprend une certaine autonomie qui la « décolle » de l'image fusionnelle avec son mari et ses enfants. Elle a l'impression qu'il (Bouchaïb) lui fait passer le message de ne rien dire des problèmes familiaux. Si SCHAAR apparaît toujours à la même place, le « glauque », écrit-elle, elle commence à parler davantage du rôle de son mari dans cette situation, au moins par son acceptation de la situation et de ses avantages.
- Elle écrit des lettres à son oncle maternel, M. André SCHOEVAERT, enseignant, le fils du grand-père vénéré, décédé en 1994. [...] Durant cette période, Mme LHERMITTE s'exprime durement envers son mari qui a accepté la situation et en tirait profit, tout en se déclarant délégué médical à l'extérieur, voire médecin au Maroc. Elle parle de ses départs au sauna quand les enfants rentraient de l'école et de ses dépenses. Dans son courrier, elle évoque des « sorties en night-club » quand il revenait malade ce qui l'amenait à s'occuper de lui comme d'un enfant supplémentaire. Elle commence à réaliser qu'elle sacrifiait sa vie dans ce scénario et exprime, dans ses écrits, une grande colère à certains moments. Cette période est d'ailleurs caractérisée par des oscillations entre des améliorations de l'humeur avec une certaine expression de l'agressivité et des périodes de culpabilisation intense en retour avec desirs de mort. Mme LHERMITTE souffre de ne pas avoir réussi à mourir avec ses enfants et exprime régulièrement son désir de les rejoindre. Avec l'aide de la psychologue de la prison, elle nous dit apprendre à exprimer ses émotions.
- [...]
- 108.3. Enfin depuis fin août (2007) environ, semble se dessiner une nouvelle période pour Geneviève LHERMITTE avec le sentiment d'avoir tout dit et de devoir assumer la réalité de ce qui s'est passé et de la perte des enfants. Dans cette phase de deuil, elle trouve un soutien auprès de ses parents mais aussi de la religion musulmane. Mme LHERMITTE reçoit la visite d'une représentante de la communauté et dit s'être vraiment convertie fin juin, pratiquant les prières quotidiennes ainsi que les ablutions.

Elle n'envisage pas d'avenir commun à ce moment mais est apaisée d'apprendre que son mari aurait accompli un chemin de repentance et serait parti faire le pèlerinage de la Mecque avec un mois de jeûne.

Elle envisage difficilement l'avenir, partagée entre le désir de mourir ou de pouvoir dormir en continu et le désir que les choses soient dites et expliquées. Elle est anxieuse pour la suite mais espère pouvoir être capable de vivre un jour tranquillement et d'abord seule pour ne plus porter les problèmes des autres. Elle espère que cette expertise pourra l'aider à comprendre ce qui s'est passé. Elle est envahie par la douleur morale et la culpabilité mais elle ressent aussi qu'elle est, paradoxalement, « plus libre dans la prison ».

109. Nous reprendrons ci-après la quasi-intégralité des parties « DISCUSSION et CONCLUSION » du rapport des experts.

110. *« Geneviève LHERMITTE est impliquée dans des faits d'infanticides. Nous proposons de discuter d'abord les prémices de la « criminogénèse », pour reprendre l'expression bien connue d'Étienne DE GREEF. Les origines lointaines se situent ici à la rencontre d'une situation hors du commun et d'une personnalité pouvant accepter de vivre dans un environnement aussi pathogène. Nous aborderons successivement les particularités de cette situation, ensuite la personnalité de l'inculpée et enfin ses relations avec les proches, son mari et ses enfants.*

Dans un deuxième temps, nous proposons d'étudier la phase de décompensation du stade précédent, soit les semaines qui ont précédé le passage à l'acte. C'est durant cette période que l'inculpée a développé le sentiment d'être dans une situation sans issue, submergée d'idées suicidaires. Nous aborderons les conditions et les circonstances qui ont pu contribuer à cet état en lien avec l'état psychique de l'intéressée.

Dans un troisième temps, nous discuterons les conditions et les particularités du passage à l'acte. Nous discuterons le type de passage à l'acte (homicide- suicide), les modalités, les circonstances (en reprenant la notion de « cristallisation ») ainsi que l'état mental de l'inculpée au moment des faits.

Enfin, nous évoquerons aussi le devenir de l'inculpée après les faits, les caractéristiques de son état mental, la question de la dangerosité ainsi que les indications d'ordre médicopsychologique et social en vue d'une application judicieuse de la loi.

A. Les prémices de la criminogénèse

111. *Dans le cas de Geneviève LHERMITTE, il est particulièrement évident que les origines lointaines du passage à l'acte se situent à la rencontre exceptionnelle d'une situation très particulière (un « système ») et d'une personnalité ayant permis que l'inculpée se laisse enfermer et participe dans un fonctionnement qu'elle décrit elle-même comme un piège.*

a) la situation

112. De la situation particulière de la famille de Geneviève LHERMITTE, les experts retiennent quelques aspects ou conséquences importantes :

- Geneviève LHERMITTE est passée directement de sa vie d'étudiante à cette vie dans l'appartement de l'avenue Neptune, avec tout le confort qui l'a éblouie, mais surtout sans transition de sa condition d'étudiante à cette vie à trois. Le mariage, le confort et la présence du docteur SCHAAR comme protecteur étaient déjà liés.

- Il faut relever que Mme LHERMITTE a vécu dans un premier temps la présence du Dr SCHAAR comme protectrice, une sorte de beau-père bienveillant. Ce n'est qu'au fil des années qu'elle a perçu le caractère pénible de cette cohabitation.

- Cette cohabitation et ce « système » étaient le lieu d'une série de non-dits et de secrets qui, apparemment, ne se posaient pas ou ne pouvaient être diffusés à l'extérieur.

113. Parmi ces non-dits ou secrets plus ou moins implicites, on peut relever : les raisons de la protection du Dr SCHAAR à la famille MOQADEM ; le recours systématique aux « mariages blancs » ; le fait que le docteur SCHAAR soit le médecin de famille avec la confusion possible lorsque les certificats de maladie permettaient, de facto, à Mme LHERMITTE de s'occuper de l'ensemble du « ménage » ; la connivence, pour reprendre le terme de l'inculpée, qui impliquait qu'elle se taise sur la présence de son médecin au domicile ; le silence et où les confabulations sur l'origine des revenus de Bouchaïb, etc.
114. Hors de tout jugement personnel, ce système peut être dit « pervers » dans la mesure où les valeurs et les règles semblaient s'effacer devant le paraître, le « pseudo » ou le « comme si ». En outre, il devait fonctionner en huis clos pour préserver les zones d'ombre. L'inculpée est entrée progressivement dans ce système qui lui offrait en même temps le mariage, la sécurité financière et la possibilité de s'occuper de ses enfants. Cependant, petit à petit, le prix à payer est devenu de plus en plus lourd et on peut se demander pour quelle raison Geneviève LHERMITTE a pu être ainsi « anesthésiée » et accepter une situation aussi « affolante ». C'est ici que l'étude des résonances avec sa personnalité peut apporter certains éclairages.

b) la personnalité

115. Tant l'histoire clinique que les entretiens et l'approche par les tests psychologiques permettent de dégager quelques caractéristiques de cette personnalité.
- 115.1. Si Geneviève LHERMITTE ne souffre pas d'un trouble psychotique au sens d'une perturbation majeure de l'identité et du rapport à la réalité, elle présente incontestablement une personnalité fragile ayant développé une série de mécanismes permettant de se défendre contre des angoisses profondes. Ces mécanismes étant peu différenciés, le traitement des affects n'est pas arrivé à maturité et on parlera souvent, dans ces cas, d'immaturité affective.
[...]
- 115.2. Dans un certain nombre de cas, la répression des affects peut être très importante et entraîner une difficulté à identifier les émotions, à verbaliser les émotions à autrui ainsi qu'une tendance à s'organiser davantage autour du « faire ». Cet ensemble a été décrit par divers concepts dont celui d'alexithymie » (SIFNEOS, 1988). Ces états semblent corrélés avec davantage de manifestations somatiques (entre autres eczéma, thyroïdite,...) mais aussi des états dépressifs, un manque de confiance en soi, une diminution du plaisir de vivre (anhédonie), la répression de l'hostilité, une difficulté à percevoir la subjectivité d'autrui (pas plus que la sienne), etc.
- 115.3. L'alexithymie est parfois primaire mais elle peut être aussi secondaire ou renforcée secondairement. Ainsi dans le cas de Mme LHERMITTE, il paraît assez clair que les nombreux secrets et non-dits, les peurs et le huis clos du système ont dû entraîner une forte accentuation de la répression des émotions ainsi qu'une impossibilité concrète à les verbaliser. L'intéressée s'est épuisée dans le « faire » (« tout bien faire »).
- 115.4. La répression des émotions de base peut entraîner un sentiment d'épuisement et de vide. Lorsque le contrôle des affects est débordé, on peut constater des décompensations anxiodépressives, les tendances suicidaires, de l'instabilité et de l'impulsivité telle qu'on les a décrites dans ce qu'on a appelé les « états limites », compris dans une perspective psychodynamique.

115.5. *Il est frappant de constater que depuis des années Mme LHERMITTE se plaignait d'un état d'épuisement, de tendances anxieuses et dépressives. Elle s'était d'ailleurs habituée à devoir refouler régulièrement des idées suicidaires. En cas de tension avec son mari, elle s'en prenait à elle-même en se frappant la tête contre le mur ou, une fois, en tapant son poing dans une vitre. Elle éprouvait de la difficulté à pouvoir s'affirmer et faire valoir ses points de vue ou ses désirs.*

115.6. *La prise régulière d'antidépresseurs et la « protection » du cocon familial lui auront probablement permis à la fois de tenir dans ce système tout en l'enfermant davantage. De même, les maternités successives qui lui permettaient d'être une bonne mère, si possible « toute bonne » et comblant chacun des désirs, ont pu favoriser un épuisement dans cette tâche impossible.*

c) la relation au Dr SCHAAR

116.1. *Au début, le docteur SCHAAR semblait avoir été vécu comme protecteur, il était d'ailleurs le « protecteur » du mari et donc du couple. Il permettait l'aisance financière et donnait de nombreux suppléments (cartes de crédit, vacances,...). Les premières déceptions semblent même être venues du fait qu'il n'occupait pas une position davantage « paternelle » : elle lui en veut de ne pas être intervenu quand son mari était brutal ou injurieux avec elle ou avec les enfants ; elle lui en veut aussi de ne pas l'avoir consolée quand elle a perdu son grand-père. Elle lui reproche d'être « mou », sans consistance. Il y avait certes un (beau)-père nourricier mais pas un représentant apaisant de la loi symbolique. En outre, des éléments de réalité ont accentué le rejet tel que le contraste entre le souci du contrôle, de la propreté et de l'hygiène de Mme LHERMITTE et l'attitude très différente, selon l'inculpée, du Dr SCHAAR.*

116.2. *Nous avons donc l'impression qu'une déception profonde par rapport à celui qui au départ, était un « bon objet », s'est retournée en haine. Il faut noter que si le malaise et des tendances hostiles étaient sûrement présents depuis longtemps, la patiente nous dit avoir seulement pris conscience de sa haine en janvier 2007 et en a alors parlé au Dr VELDEKENS.*

116.3. *Il est probable aussi qu'au-delà de sa personne, le mot « SCHAAR » est devenu aussi porteur de tout ce qu'elle rejetait, y compris la passivité complice de son mari, son propre aveuglement et tout ce qui lui apparaissait désormais comme l'impasse du système dans son ensemble.*

116.4. *En outre, Mme LHERMITTE a toujours été dans une situation de double contrainte qui l'empêchait d'exprimer son rejet. Il est même possible que le docteur SCHAAR n'a pas vraiment senti ou compris le rejet dont il était l'objet. Ainsi, elle n'aurait jamais demandé explicitement à son mari de se séparer du Dr SCHAAR et se sentait dans l'impossibilité de le faire, le 28 février, jour du retour attendu de son mari.*

d) la relation au mari

117.1. *La relation au mari a probablement été idyllique au début. Un beau jeune homme l'aimait, lui proposait le mariage et l'installation immédiate dans une situation de confort et de voyages.*

117.2. *Il est clair que l'intéressée a voulu maintenir, envers et contre tout, l'idée qu'elle a fait un mariage idéal. Au début, elle ne semble pas s'être trop inquiétée de l'échec des études et de l'absence de travail de son mari. Ce n'est que progressivement, au fil des mois, que nous allons apprendre qu'elle a accepté nombre de brimades, d'éclats de voix, parfois de gifles ou de coups. Elle a aussi dû accepter que son mari désinvestisse le ménage et l'éducation des enfants. Pour préserver son image idéale, elle l'a accepté comme un enfant supplémentaire,*

parfois difficile et violent mais auquel elle pardonnait ses frasques, tout en se sentant sous son emprise.

- 117.3. Même après les faits, l'inculpée veut sauver l'image de son couple. À certains moments, cependant, elle écrit qu'elle a peur de son mari au point de faire du sport en prison pour pouvoir l'affronter. Quelques semaines plus tard, elle nous dit qu'elle est heureuse de l'avoir revu !
- 117.4. Certaines lettres de Geneviève LHERMITTE à son oncle sont très précises sur les reproches qu'elle fait à son mari : passivité et compromission par rapport à la situation, violences physiques et verbales envers elle et les enfants.
- 117.5. Nous avons pu constater à plusieurs reprises une bascule entre des moments où l'image du couple est préservée, au prix du déni, et d'autres moments de dénonciation virulente. En septembre apparaît cependant une position plus nuancée où chacun doit faire son chemin séparément...

e) la relation aux enfants

- 118.1. Geneviève LHERMITTE attribue le sentiment de malaise et de vide de sa fin d'adolescence au fait de ne pas s'être sentie suffisamment aimée. Par contraste, elle souhaite être une mère idéale qui va donner à ses enfants tout cet amour. Non seulement, elle veut les préserver de ce vide mais en le faisant, elle se restaure une image d'elle-même plus satisfaisante et crée un lien d'amour réparateur.
- 118.2. Tous les récits de Mme LHERMITTE montrent cet amour maternel, cherchant à combler, voire prévenir les frustrations. Elle sait ce que chacun aime. Tous les murs de la maison sont couverts de leurs dessins. Il y a une profonde identification entre elle et ses enfants, un réel amour fusionnel où les limites entre elle et ses enfants s'estompent.
- 118.3. On peut imaginer qu'avec un tel idéal et devant s'occuper d'un ménage de huit personnes, l'intéressée se soit épuisée dans le « faire ». En outre, toute faille dans cet idéal d'un amour « parfait » ne peut être vécue que sous le mode de la catastrophe, ce qui va se produire.

B. La phase de décompensation

119. La situation décrite ci-dessus ne pouvait que décompenser, au sens de la perte d'un équilibre instable. Une série de facteurs se sont probablement intriqués pour que Geneviève LHERMITTE ressente progressivement sa situation comme sans issue et que la phase d'incubation du passage à l'acte soit mise en route, métaphore médicale rappelant la phase d'incubation d'une infection avant qu'elle ne se manifeste cliniquement.
120. Parmi ces facteurs ayant participé plus ou moins intensément à la décompensation et au phénomène d'entonnoir dans (lesquels) Mme LHERMITTE s'est sentie prise, on peut penser à divers facteurs, en sachant qu'elle insiste surtout sur ses angoisses par rapport à l'avenir financier, entre autres, et de manière paradoxale lorsque le docteur SCHAAR prendra sa pension :
- Les frais de plus en plus élevés auxquels le couple doit faire face (travaux dans la maison, litiges avec les voisins, retard d'un subside de rénovation, dépenses importantes du mari...), ce qui rend la dépendance envers le docteur SCHAAR encore plus grande avec une ambivalence difficile à gérer : sera-t-il encore capable de payer ? Mais aussi comment s'en séparer alors qu'il est prévu, par notaire, qu'il peut occuper une partie de la maison ?
 - La perspective de dépendre, comme chaque premier trimestre de l'année, d'un nouveau rapport médical du Dr SCHAAR.

- L'adolescence des enfants qui commencent à réaliser la situation. Yasmine aide sa maman pour les comptes et doit commencer à comprendre. La faille de l'idéal et la honte sont probablement à l'oeuvre.

- Le projet puis l'abandon du projet d'une nouvelle maternité soulignent les limites (épuiement) et empêchent la fuite en avant dans le maternage (Mme LHERMITTE a toujours eu des enfants en bas âge à la maison). Ce projet de maternité est aussi l'occasion de l'arrêt d'un traitement antidépresseur et sédatif qu'elle n'aura pas l'occasion de reprendre.

- Les entretiens réguliers avec le Dr VELDEKENS ne peuvent faire l'impasse à un certain moment sur la situation réelle à la maison. Les conversations avec son amie, non plus. Il est probable que cette présence de tiers a permis de lever le déni et tout ce qui s'était accumulé derrière : « le barrage a craqué » est une expression souvent employée par l'inculpée.

121. Le 12 janvier, le barrage craque effectivement et elle parle à son médecin de la situation réelle au domicile. Vers la même époque, le mari repart avec sa mère au Maroc et doit revenir le 28 février au soir, le jour des faits. Mme LHERMITTE reste seule avec ses enfants et le docteur SCHAAR. Elle est persuadée que si elle parle à son mari, il ne voudra pas entendre et changer la situation. Elle se sent dépassée par ces ruminations et les idées suicidaires deviennent de plus en plus envahissantes. Elle est dans un état d'angoisse et de désespoir, cachés derrière son activisme. X

122. Ces idées ont été longtemps réprimées car elles supposaient d'abandonner les cinq enfants pour lesquels elle s'estimait indispensable et qu'elle vivait quasi comme une partie d'elle-même. Mme LHERMITTE nous dit que son mari ne s'était jamais occupé de l'éducation des enfants et qu'elle pensait ne pouvoir compter ni sur sa belle-famille, ni sur sa propre famille.

123. Dans les dernières semaines, il est probable qu'elle recherche désespérément une issue mais n'en trouve pas. Elle n'a pas l'habitude de demander de l'aide et ce serait introduire quelqu'un dans le huis-clos familial. La violence de la situation laisse émerger une fascination et une peur pour les couteaux. Elle a peur de ce qu'elle ferait sans pouvoir, nous dit-elle, se le représenter effectivement. Il est évident que le fantasme des couteaux montre bien la violence des affects qui sont à l'oeuvre. Il est probable qu'à ce moment des ébauches de scénarios se construisent de manière tout à fait inconsciente : s'en prendre au Dr SCHAAR, se tuer, peut-être se tuer avec les enfants ? Rien n'indique cependant qu'un scénario soit clairement devenu conscient : Mme LHERMITTE n'en a pas le souvenir et vu son souhait de comprendre ce qui s'est passé, nous n'avons guère de raisons d'en douter.

De toute façon, jusqu'au dernier jour avant les faits, elle appelle au secours, envoie une lettre à son psychiatre, demande l'aide de son amie. Rien n'indique donc qu'une décision aurait pu être prise auparavant. |

C. La cristallisation et le passage à l'acte

124. On ne peut évidemment que proposer des hypothèses sur ce qui s'est passé. Depuis des semaines, la mort se fait pressante comme la seule issue à cette impasse. Jusqu'ici, Geneviève LHERMITTE s'est débattue. En raison de ses insomnies et de ses idées suicidaires, il est vraisemblable qu'elle s'est peut-être débattue toute la nuit, comme la chèvre de M. Seguin, pour échapper à cette solution. Dans ce contexte désespéré, mourir semble de plus en plus une valeur préférable à cette vie qui est vécue comme infernale. X

125. Elle sait que son mari va revenir le soir et qu'il ne voudra pas entendre, se fâchera peut-être, nous dit-elle. Le système risque de reprendre jusqu'à un cataclysme qui pourrait être, dans son pressentiment, pire que la mort. Ce retour imminent du mari est peut-être le facteur de cristallisation, métaphore qui a été proposée pour rendre compte du fait que l'ajout d'un seul élément, l'ajout d'un petit caillou dans l'eau à 0°, facilite brutalement le passage d'un état à l'autre.

126. *Il est possible que durant la nuit ou durant la sieste de fin de matinée, l'idée se soit imposée et que des scénarios se soient élaborés : il faut mourir...et mourir, c'est partir avec ses enfants ! Si la mort est devenue préférable à la vie, il faut les emporter. D'ailleurs, pourraient-ils vivre sans elle ? Il faut être certain qu'ils meurent aussi... mais Mme LHERMITTE a tellement l'habitude de réprimer son vécu et ses émotions que ces idées ne parviennent peut-être pas à une claire conscience.*
127. *En tout cas, après le retour des enfants et leur repas, Geneviève LHERMITTE monte dans sa chambre à 13 heures. Elle abandonne toute sa résistance anxieuse des dernières semaines et cède aux forces et scénarios inconscients. Elle s'entend dire « ça y est, la machine est en route... ».*
128. *À partir de ce moment, les forces pulsionnelles sont libérées et l'habitude de Mme LHERMITTE de réprimer ses affects va l'aider, cette fois, à agir ces cinq homicides tout en gardant sa volonté consciente de leur dire son amour, de border leurs corps, de leur donner un bisou ou joindre un nounours. Elle garde d'ailleurs un souvenir particulièrement précis de ces gestes-là. Après avoir disposé chaque corps, elle passe à la deuxième partie, soit réaliser son propre suicide.*
129. *Il n'y a pas de doute pour nous que Geneviève LHERMITTE a réellement voulu se suicider : c'est d'ailleurs cette idée de suicide qui la poursuivait depuis des mois. Elle se plante le couteau dans la poitrine et réalise après qu'elle ne meurt pas. Elle reste avec son couteau, imagine d'autres possibilités mais il est probable que la douleur violente quand elle retire le couteau et l'épuisement pulsionnel agressif (physique et psychique) aide la conscience à reprendre le dessus. Elle réalise l'horreur de ce qu'elle a fait et le châtement de la prison s'impose comme une autre issue.*
130. *En ce qui concerne ce passage à l'acte, il peut être considéré dans son intention comme une forme d'homicide-suicide⁸⁵. Nous pensons qu'au moment des faits, l'inculpée vit subjectivement cet acte comme une sorte de suicide de l'ensemble qu'elle forme avec les enfants.*
131. *L'expression de « suicide altruiste » nous paraît malheureuse ; en outre, elle implique de ressentir l'autre comme vraiment autre. Les avocats de l'inculpée nous ont demandé d'examiner le modèle d'auteurs canadiens qui ne peut cependant s'appliquer ici puisque ce modèle envisage le suicide commis après un homicide sur le persécuteur, source du conflit.*
132. *Contrairement à certains autres infanticides, nous n'avons pas de raison de penser non plus à l'acte mythologique de Médée qui tue ses enfants pour se venger de l'homme. Nous en avons parlé avec l'intéressée mais, pour elle, il s'agissait essentiellement de mourir avec ses enfants dans un état de désespoir. Il ne faut pas perdre de vue que c'est à elle-même que s'en prend inconsciemment cette mère fusionnelle et dont la rage destructrice est d'abord celle qu'elle ressent envers elle-même, coupable de ne pas avoir su réagir dans cette situation « perverse ».*
133. *Conformément à sa personnalité, Mme LHERMITTE ne peut guère expliquer ce qui s'est passé en elle à ces moments. L'horreur du drame pourrait faire penser à un acte de démence mais au sens strict, l'inculpée était consciente de ses actes et en a gardé un souvenir précis. Il n'y a pas de facteur toxique (alcool, médicaments, drogue...). Les analyses toxicologiques ont révélé des taux très faibles, infrathérapeutiques, des tranquillisants qu'elle prenait.*

⁸⁵ Cfr la Thèse du Dr CHOCARD A.S., L'acte homicide – suicide, Revue de la littérature. A propos de 14 observations cliniques, Université d'Angers, 2002.

134. *Était-elle dans un état grave de déséquilibre la rendant incapable du contrôle de ses actions? Nous pensons qu'elle était dans un état de souffrance extrême altérant son discernement pour en arriver à cette extrémité. Toutefois, elle est restée consciente et a agi dans la conviction, forgée dans le désespoir, que la mort était préférable à la vie dans cette situation. Il nous semble que la déclarer incapable du contrôle de ses actions, en raison de l'horreur du drame, serait contraire à ce qu'elle dit de la dynamique de son acte et ce qu'elle souhaite d'ailleurs encore dire et comprendre à travers un procès.*

Nous estimons qu'elle était dans un état anxio-dépressif sévère qui a favorisé ce passage à l'acte et a altéré profondément - mais non aboli- son discernement.

135. *On ne peut que conclure à la nécessité d'un suivi psychiatrique et psychothérapeutique pour l'avenir tant la fragilité était présente au moment des faits, mais elle le restera d'autant plus que les faits sont dramatiques. Elle aura besoin pour l'avenir d'un soutien régulier et une guidance sociale paraît utile pour l'amener à rompre avec ses réflexes de s'isoler ».*

136. La conclusion finale du rapport des médecins psychiatres est donc la suivante :

« - L'inculpée n'était pas au moment des faits et n'est pas actuellement dans un état de démence ou dans un état grave de déséquilibre mental ou de débilité mentale la rendant incapable du contrôle de ses actions.

*- L'inculpée ne pourrait constituer un danger particulier pour autrui qu'en cas de reproduction, très improbable, d'un contexte similaire à celui décrit plus haut.
[...]*

- Les indications d'ordre médicopsychologique et social dont il convient de tenir compte en vue d'une application plus judicieuse de la loi sont celles qui assortiront la sanction d'un suivi psychiatrique et psychothérapeutique ainsi qu'un accompagnement social régulier afin de l'aider à mieux résoudre ses problèmes et d'éviter une tendance à l'isolement ».

3. Expertise psychologique du professeur Christian MORMONT

137. Le magistrat instructeur souhaitera encore demander un avis au professeur Christian MORMONT à propos des protocoles des deux tests projectifs réalisés par Mme BRONCKART.

Dans un rapport remis le 8 novembre 2007⁸⁶, l'expert précise « qu'au-delà de l'empreinte traumatique en voie d'atténuation, semble se dégager une structure affective et défensive que l'on pourrait qualifier de maniaco-dépressive dans le sens d'une dialectique entre dysphorie et euphorie, inhibition et activité. Elle supposerait la possibilité de fluctuations thymiques plus ou moins extrêmes.

De façon générale, cette structure serait peu apparente car dissimulée par une façade rigide, et contenue par une inertie interne considérable. Toutefois, si ces contenants sont débordés, le système risque de s'effondrer et laisser libre cours, sans plus aucun contrôle, aux impulsions et aux automatismes visant à la résolution la plus simple des tensions ».

⁸⁶ Rapport d'expertise psychologique du professeur Christian MORMONT du 8 novembre 2007, I- SF 22. Le le

4. Rapport des experts GUEIBE et BONGAERTS concernant la reconstitution

138. Les experts BONGAERTS et GUEIBE ont aussi consigné leurs constatations et observations opérées lors de la reconstitution des faits à laquelle ils ont été invités à assister le 25 avril 2007.

Le docteur GUEIBE⁸⁷ souligne que, « *durant la reconstitution des faits, Mme LHERMITTE a manifestement présenté beaucoup d'émotion, de tristesse et de détresse* » et « *qu'elle a donné l'impression d'avoir pris acte de l'ampleur du drame qu'elle a provoqué* ». Il note qu'à la fin de la reconstitution, elle a pu dire qu'elle avait fait là « *une chose horrible pour ses enfants* » mais aussi « *pour son mari* ». Quant au docteur BONGAERTS⁸⁸, il relève, entre autres, que Mme LHERMITTE a admis « *à un moment de la reconstitution, avoir agi à contresens de toute logique, de tous les sentiments qu'elle avait envers ses enfants* ».

V. PROCEDURE

139. M. Bouchaïb MOKADEM et M. Michel SCHAAR se sont constitués partie civile entre les mains du juge d'instruction le 14 mars 2007.
140. La chambre du conseil du tribunal de première instance de Nivelles a rendu une ordonnance de prise de corps le 19 mai 2008, avec exécution immédiate et transmis les pièces de la procédure au procureur général près la cour d'appel de Bruxelles.
141. Par arrêt rendu le 17 juin 2008, la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Bruxelles a ordonné le renvoi de Mme LHERMITTE devant la cour d'assises de la province du Brabant wallon.

⁸⁷ Rapport du docteur GUEIBE du 8 décembre 2007, I- SF 19.

⁸⁸ Rapport du docteur BONGAERTS du 30 octobre 2007, I- SF 19.

VI. LES CINQ PETITES VICTIMES

142. On ne peut terminer un tel acte d'accusation sans dire quelques mots des cinq jeunes victimes.

A propos de leur personnalité, nous ne disposons que de peu d'informations. Les seuls éléments recueillis l'ont été auprès des enseignants⁸⁹ et de quelques personnes de leur voisinage. Vu leur jeune âge et l'impact émotionnel causé par leur disparition dans des circonstances tragiques, il est en effet apparu inapproprié de réaliser une enquête auprès de leurs condisciples.

143. Yasmine était élève en 3^{ème} humanités générales au Collège Sainte Gertrude de Nivelles⁹⁰. Elle est qualifiée par sa titulaire d'élève exemplaire, sociable et équilibrée. Elle était bien intégrée dans son école. Elle participait aux activités de l'école, y compris aux classes vertes et aux voyages scolaires. Ses copines les plus proches ont été surprises car tout semblait bien se passer dans sa famille. Yasmine paraissait très exigeante pour elle-même. Elle avait l'ambition de devenir professeur de français. Ses résultats étaient excellents et avaient été salués par une mention élogieuse de sa titulaire à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2006-2007.
144. Elève de 6^{ème} année primaire à l'école Saints Michel et Thérèse, Nora est décrite comme une enfant discrète mais parfaitement bien intégrée⁹¹. Irréprochable en tous points, elle était considérée comme une très bonne élève faisant office de « locomotive de la classe ». Son comportement était excellent.
145. Myriam était élève en 4^{ème} année dans la même école que Nora. Comme celle-ci, sa classe se trouvait sur le site du Collège Sainte Gertrude⁹². Il s'agissait selon sa titulaire d'une enfant calme, sereine et bien intégrée dans sa classe. Elle participait aux activités de la classe et était ouverte à ses condisciples. Elle était également une bonne élève. Sa gentillesse est également soulignée.
146. Mina et Medhi fréquentaient la même école mais sur le site de la rue de la Religion. Tout aussi bonne élève que ses aînées, Mina était en 2^{ème} année primaire⁹³. Elle présentait manifestement les mêmes qualités que ses sœurs. Plus jeune que celles-ci, elle éprouvait quelques difficultés à s'exprimer face à l'adulte.
147. Quant à Medhi, il était encore en maternelle. Son institutrice le décrit comme un enfant calme, paraissant bien dans sa peau⁹⁴. Elle le trouvait « hyper couvé » par sa maman et par ses sœurs. Elle n'avait rien remarqué d'anormal dans son comportement dans les jours ayant précédé le drame.
148. Toutes les personnes qui ont eu l'occasion de rencontrer Medhi, Mina, Myriam, Nora et Yasmine confirment qu'ils étaient particulièrement polis et bien élevés⁹⁵.

⁸⁹ PV Zone Nivelles-Genappe 1412/2007, III- 20 et PV PJF Nivelles 4934/2007, V-27

⁹⁰ PV Zone Nivelles-Genappe 1422/2007, III-19 et 1543/2007, IV- SF 15/1.

⁹¹ PV Zone Nivelles-Genappe 1883/2007, IV- SF 15/6.

⁹² PV Zone Nivelles-Genappe 1729/2007, IV- SF 15/5.

⁹³ PV Zone Nivelles-Genappe 1725/2007, IV- SF 15/4.

⁹⁴ PV Zone Nivelles-Genappe 1600/2007, IV- SF 15/3.

⁹⁵ PV PJF Nivelles 5109/2007, V- SF 99/25.

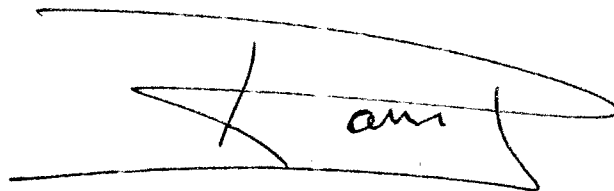
EN CONSEQUENCE,

Geneviève LHERMITTE est accusée d'avoir, à Nivelles, le 28 février 2007, volontairement, avec intention de donner la mort et avec préméditation, commis un homicide sur les personnes de ;

- MOQADEM Yasmine, née le 13 août 1992 ;
- MOQADEM Nora, née le 13 février 1995 ;
- MOQADEM Myriam, née le 20 avril 1997 ;
- MOQADEM Mina, née le 20 mai 1999 ;
- et MOQADEM Mehdi, né le 9 août 2003 ;

Sur quoi la cour d'assises de la province du Brabant wallon aura à statuer.

Fait à Bruxelles, au parquet général,
Le 16 octobre 2008,
Pour le procureur général,
L'avocat général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'RANS', enclosed within a large, stylized, horizontal oval shape.

Pierre RANS